

Délibération N°2024-053.

Présentation de la démarche COARA (évaluation de la recherche)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 juillet 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve l'adhésion de l'établissement au dispositif CoARA (Coalition for advancing research assessment).

Résultat du vote : 30 pour, 1 abstention.

Fait à Caen, le 15 juillet 2024.

Le Président de l'Université,




Lamri ADOUI

Délibération N°2024-054.

Modification du règlement intérieur des bibliothèques

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 12 juillet 2024

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université de Caen Normandie ;
Vu le règlement intérieur de l'université de Caen Normandie ;
Vu l'avis du conseil documentaire en date du 5 juillet 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve la modification du règlement intérieur des bibliothèques.

Annexe : règlement intérieur des bibliothèques.

Résultat du vote : 31 pour.

Fait à Caen, le 15 juillet 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Délibération publiée le : **16 JUIL. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **16 JUIL. 2024**

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES BIBLIOTHEQUES UNICAEN

REDACTION ACTUELLE Version votée en CA du 08/02/2019	NOUVELLE REDACTION proposée Au conseil documentaire du 05/07/2024
<p>La bibliothèque universitaire souhaite proposer à tous les usagers les conditions de travail les plus agréables et studieuses possibles. Pour l'aider à améliorer constamment la qualité des services proposés, elle a besoin de l'engagement et du respect de chacun. Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation des bibliothèques de l'université de Caen Normandie.</p>	

<p>1 : PERIMETRE</p> <p>Le service commun de la documentation SCD est un service de l'université de Caen Normandie · UNICAEN. Aussi appelé « bibliothèque universitaire de Caen Normandie · BU », il se compose des bibliothèques universitaires auxquelles sont associées les bibliothèques d'autres composantes de l'université (liste des bibliothèques en annexe).</p> <p>Le SCD met en œuvre la politique documentaire UNICAEN et développe les collections, les services et les accès à la documentation pédagogique et de recherche. Il participe également à la valorisation scientifique et à l'animation culturelle UNICAEN.</p>	
<p>2 : CONDITIONS D'ACCES</p> <p>Sauf disposition particulière (voir le Guide du lecteur), les bibliothèques sont ouvertes à tous les publics. La consultation de la documentation papier en accès libre et le travail sur place sont libres et gratuits.</p> <p>En cas de limite de la capacité d'accueil, priorité sera cependant donnée aux étudiants et personnels UNICAEN. Tous les publics sont tenus de se conformer au présent règlement intérieur.</p>	
<p>2.1 HORAIRES</p> <p>Les horaires d'ouvertures sont affichés dans chaque bibliothèque et consultables sur le site internet de la BU. Le calendrier annuel des périodes de fermeture et d'horaires réduits est communiqué sur le site et affiché dans les bibliothèques.</p>	
<p>2.2 ACCUEIL</p> <p>Les bibliothécaires se tiennent à la disposition du public pour tout renseignement d'ordre pratique ou documentaire sur place, par téléphone, par courriel ou par messagerie instantanée.</p>	

2.3 INSCRIPTION

Sauf disposition particulière, l'inscription offre l'accès à des services complémentaires proposés par les bibliothèques universitaires :

- prêt des documents et consultation du compte lecteur
- navette
- accès aux ressources numériques
- réservation et accès aux salles de travail en groupe
- impression, photocopie, numérisation
- utilisation du Prêt entre bibliothèque · PEB
- accès aux NOCTAMBU

Certains services font l'objet d'une participation financière des usagers. Les tarifs sont alors proposés par le Conseil documentaire et approuvés par le Conseil d'administration UNICAEN.

L'inscription se fait sur présentation de justificatifs. Les tarifs et la durée d'inscription dépendent du statut de l'utilisateur. Les tarifs et les catégories d'utilisateurs exonérés sont précisés sur le site internet et font l'objet d'une délibération du Conseil d'administration UNICAEN. Les modalités d'inscription sont disponibles à l'accueil des bibliothèques et sur le site Internet.

2.4 CONDITIONS DE PRET

De la catégorie de l'utilisateur dépend le nombre des documents et matériels empruntables et la durée du prêt. Il convient de se reporter au Guide du lecteur et au site Internet.

2.5 CONDITIONS DE CONSULTATION SUR PLACE DES RESSOURCES NUMÉRIQUES & D'INTERNET

Conformément à la *Charte déontologique du réseau Renater* et à la *Charte relative à l'usage du système d'information et des technologies de l'information et de la communication à l'université de Caen Normandie* ([appel de note 1](#)), l'utilisation des postes de consultation et du réseau WIFI est exclusivement réservée aux membres de la communauté universitaire et aux inscrits. Elle est soumise à authentification. La BU permet l'accès à Internet et à des ressources numériques dont les droits d'utilisation ont été négociés. Les usagers de la BU s'engagent à respecter les règles de bon usage de ces ressources et les conditions des licences souscrites auprès des éditeurs. L'accès distant aux ressources numériques sous licence est strictement réservé aux membres de la communauté UNICAEN.

La connexion via le compte d'un tiers ou le partage de ses identifiants personnels sont strictement interdits et passibles de sanctions précisées à l'article 4.

Note 1 : <http://vie-etudiante.unicaen.fr/vie-numerique>

https://www.unicaen.fr/wp-content/uploads/2022/04/UNICAEN_usage_systeme_information_charte.pdf (consulté le 04/04/2024)

2.6 CONDITION DE CONSULTATION DES DOCUMENTS PATRIMONIAUX

Les documents patrimoniaux doivent être consultés sur place sur présentation de la carte étudiant ou d'une pièce d'identité. Les conditions de consultation et de reproduction sont fixées par la bibliothèque.

2.6 CONDITIONS DE CONSULTATION DES DOCUMENTS PATRIMONIAUX

<p>2.7 SERVICE D'IMPRESSION, SCANNER & DE PHOTOCOPIES</p> <p>Les usagers s'engagent à respecter la législation en vigueur sur le droit d'auteur. La BU est dérogée de toute responsabilité en cas d'infraction à ces règles.</p>	
<p>2.8 SERVICE DE NAVETTE & MISE À DISPOSITION </p> <p>Ce service concerne uniquement les bibliothèques repérées par le logo listées dans le Guide du lecteur et sur le site.</p>	
<p>3 DROITS & RESPONSABILITE DES UESAGERS</p>	<p>3 DROITS & RESPONSABILITES DES UESAGERS</p>
<p>3.1 DROITS</p> <p>Le personnel se tient à la disposition des usagers pour les accueillir et les renseigner avec courtoisie et respect. Les usagers sont invités à faire part de leurs observations, suggestions, à titre individuel dans les boîtes à idées et sur le site ou peuvent être sollicités dans le cadre d'enquêtes.</p> <p>Un cahier Hygiène et sécurité, ouvert aux publics, est disponible à l'accueil de chaque BU.</p>	

3.2 RESPONSABILITÉS

3.2.1 RÈGLES DE VIE COMMUNE DANS LES ESPACES PUBLICS

Afin de maintenir un environnement accueillant, agréable, tranquille et respectueux de tous, les usagers se doivent d'avoir un comportement courtois et poli envers les autres usagers et le personnel des bibliothèques. Il est demandé dans les espaces publics :

- de respecter les usages des différentes zones (zone de travail individuel, salle de travail en groupe, zone de détente)
- de prendre soin du matériel et des locaux mis à disposition (mobilier, matériel informatique, documentation, prises, sanitaires, etc.)
- de ne pas monopoliser de manière délibérée de multiples documents exclus du prêt
- de s'assurer que la bibliothèque reste un lieu propre et agréable pour tous. Les boissons non alcoolisées sont acceptées dans des récipients fermés
- de quitter la bibliothèque sans tarder lorsqu'elle ferme
- de mettre les téléphones portables en mode vibreur et de passer des appels dans les espaces dédiés à cet usage, de ne pas utiliser d'autres matériels bruyants
- de libérer sa place en cas d'absence de plus de 20 minutes ;
- en cas de forte affluence, les effets personnels peuvent être déplacés par le personnel de la bibliothèque
- de ne pas déplacer le mobilier
- de se conformer avec bonne volonté aux instructions rappelées par le personnel

3.2. COMPORTEMENTS INTERDITS

Il est interdit :

- de venir à la bibliothèque en état d'ébriété
- de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique
- d'adopter une attitude susceptible de générer un trouble à l'ordre public ou contraire à la législation en vigueur (bizutage notamment)
- d'avoir une hygiène corporelle représentant une gêne pour les autres
- de consommer des plats chauds
- d'afficher ou de distribuer des documents à l'intérieur des bibliothèques et d'afficher un document sur les façades extérieures des BU
- d'avoir un comportement menaçant ou agressif, verbalement ou physiquement envers les autres usagers ou le personnel
- d'utiliser les locaux de la bibliothèque comme lieu d'évènement, rassemblement ou manifestation collective qui n'aurait pas été accepté au préalable par les services compétents de l'université

3.2. COMPORTEMENTS INTERDITS

Il est interdit :

- de venir à la bibliothèque en état d'ébriété
- de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique
- d'adopter une attitude susceptible de générer un trouble à l'ordre public ou contraire à la législation en vigueur (~~bizutage notamment~~)
- ~~d'avoir une hygiène corporelle représentant une gêne pour les autres~~
- de consommer des plats chauds
- d'afficher ou de distribuer des documents à l'intérieur des bibliothèques et d'afficher un document sur les façades extérieures des BU
- d'avoir un comportement menaçant ou agressif, verbalement ou physiquement envers les autres usagers ou le personnel
- d'utiliser les locaux de la bibliothèque comme lieu d'évènement, rassemblement ou manifestation collective qui n'aurait pas été accepté au préalable par les services compétents de l'université

3.3. CARTE DE LECTEUR

La carte de lecteur est strictement personnelle et doit être présentée pour tout emprunt. Chaque usager est responsable des opérations enregistrées sous son nom. La perte d'une carte doit être signalée le plus rapidement possible à la scolarité pour les étudiants, à la DRH pour les personnels, à la bibliothèque pour les lecteurs extérieurs.

<p>3.2.4 RESPECT DE LA DURÉE DE PRÊT & PÉNALITÉS DE RETARD</p> <p>L'utilisateur s'engage à respecter la durée de prêt indiquée. En cas de retard, la bibliothèque relance les usagers par tous moyens qu'elle juge adapté. La pénalité appliquée consiste en une suspension du droit de prêt au sein de tout le réseau, équivalent au nombre de jours de retard une fois la totalité des documents restitués.</p>	<p>3.2.4 RESPECT DE LA DURÉE DE PRÊT, PÉNALITÉS DE RETARD ET PROCEDURE DE RECOUVREMENT</p> <p>L'utilisateur s'engage à respecter la durée de prêt indiquée pour les documents sur tous types de supports. En cas de retard, la bibliothèque relance les usagers par tous moyens qu'elle juge adapté. La pénalité appliquée consiste en une suspension du droit de prêt au sein de tout le réseau, équivalent au nombre de jours de retard une fois la totalité des documents restitués.</p> <p>En cas de non restitution des documents, une procédure de recouvrement peut être engagée.</p>
<p>3.2.5 RESPECT DU RETRAIT DES TRANSFERTS & RÉSERVATIONS</p> <p>Les usagers disposent d'un délai de huit jours pour venir retirer les documents transférés ou réservés ou, à défaut, pour annuler leur demande.</p>	
<p>3.2.6 RESPECT DE L'INTÉGRITÉ DES COLLECTIONS</p> <p>Les documents des bibliothèques sont protégés contre le vol. La tentative de vol manifeste ou la détérioration volontaire d'un document ou d'un matériel fera l'objet d'un procès-verbal d'incident. Il est passible de poursuites devant la section disciplinaire de l'université. Un dépôt de plainte auprès des autorités judiciaires peut être envisagé.</p> <p>En cas de détérioration ou de perte du document, le remboursement ou le remplacement sera exigé, selon les modalités fixées par le SCD.</p> <p>Lorsqu'un usager déclenche le système antivol à son passage, le personnel peut procéder aux vérifications nécessaires : notamment contrôle visuel et demande de présentation de la carte de lecteur. Les mêmes dispositions peuvent être mises en œuvre en cas de dysfonctionnement du système antivol.</p>	

3.2.7 SÉCURITÉ DES BIENS & DES PERSONNES

En cas de déclenchement d'une alarme ou de risque menaçant la sécurité ou la santé, les usagers doivent se conformer aux consignes données par le personnel.

La bibliothèque décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte d'effets personnels des usagers, même en cas d'évacuation incendie. Il est fortement recommandé aux usagers de ne pas laisser d'effets personnels sans surveillance.

Les objets trouvés sont conservés pendant un an et peuvent être demandés à l'accueil.

4 APPLICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le personnel des bibliothèques est chargé de faire appliquer le règlement.

Le non-respect des injonctions du personnel ou des dispositions contenues dans le présent règlement expose le contrevenant à l'expulsion immédiate de la BU par le personnel ou les agents de sécurité. Les contrevenants s'exposent également à des poursuites devant la section disciplinaire.

5 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La modification du présent règlement est décidée par le Conseil documentaire statuant à la majorité de ses membres et sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration UNICAEN.

Règlement voté le 8 février 2019

Annexe au règlement intérieur

Liste des bibliothèques participant au Service commun de la documentation de l'Université de Caen Normandie

6 bibliothèques intégrées :

- Bibliothèque universitaire Pierre-Sineux (Caen – Campus 1),
- Bibliothèque universitaire Rosalind-Franklin (Caen – Campus 2),
- Bibliothèque universitaire Madeleine-Brès (Caen – Pôle de Formation et de Recherche en Santé),
- Bibliothèque universitaire Gaston-Mialaret (Caen – ESPE),
- Bibliothèque universitaire Olympe-de-Gouges (Site universitaire d'Alençon-Damigny),
- Bibliothèque universitaire Blanche-Maupas (Site universitaire de Cherbourg-en-Cotentin).

Sont associées au Service commun :

- Bibliothèque-cartothèque Sciences économiques, gestion, géographie, aménagement des territoires SEGGAT (Caen – Campus 1)
- Bibliothèque de l'HisTemé (Caen – Campus 1)
- Bibliothèque du Centre de recherche Michel-de-Bouärd CRAHAM (Caen – Campus 1)
- Bibliothèque historique Madeleine-Deries (Caen – Campus 1)
- Bibliothèque des Sciences de l'Homme Pierre-Barbérès (Caen – Campus 1)
- Bibliothèque Tove Jansson (Caen – Campus 1)
- Centre de documentation en Droit Nicolas-Politis (Caen – Campus 1)
- Centre de documentation de l'Espace Orientation Insertion (Caen – Campus 1)
- Centre de documentation de la Maison de la recherche en sciences humaines (Caen – Campus 1)
- Centre de ressources en langues (Caen – Campus 1)
- Centre de documentation de l'IUT de Caen (Caen – Campus 2)
- Médiathèque IAE – EM Normandie (Caen – Campus 4)

Annexe au règlement intérieur

Liste des bibliothèques participant au Service commun de la documentation de l'Université de Caen Normandie

9 bibliothèques intégrées :

- Bibliothèque universitaire Pierre-Sineux (Caen – Campus 1),
- **Bibliothèque historique Madeleine-Deries (Caen – Campus 1)**
- **Bibliothèque des Sciences de l'Homme Pierre-Barbérès (Caen – Campus 1)**
- Bibliothèque universitaire Rosalind-Franklin (Caen – Campus 2),
- Bibliothèque universitaire Madeleine-Brès (Caen – Pôle de Formation et de Recherche en Santé),
- Bibliothèque universitaire Gaston-Mialaret (Caen – **Inspé**),
- Bibliothèque universitaire Olympe-de-Gouges (Site universitaire d'Alençon-Damigny),
- Bibliothèque universitaire Blanche-Maupas (Site universitaire de Cherbourg-en-Cotentin).
- **Bibliothèque universitaire de l'Inspé, centre de Saint-Lô**

Sont associées au Service commun :

- Bibliothèque-cartothèque Sciences économiques, gestion, géographie, aménagement des territoires SEGGAT (Caen – Campus 1)
- Bibliothèque de l'HisTémé (Caen – Campus 1)
- Bibliothèque du Centre de recherche Michel-de-Bouärd CRAHAM (Caen – Campus 1)
- Bibliothèque **Tove-Jansson** (Caen – Campus 1)
- Centre de documentation en Droit Nicolas-Politis (Caen – Campus 1)
- ~~Centre de documentation de l'Espace Orientation Insertion (Caen – Campus 1)~~
- Centre de documentation de la Maison de la recherche en sciences humaines (Caen – Campus 1)
- ~~Centre de ressources en langues (Caen – Campus 1)~~
- ~~Centre de documentation de l'IUT de Caen (Caen – Campus 2)~~
- Médiathèque IAE – EM Normandie (Caen – Campus 4)
- Centre de documentation de Média Normandie (Caen – Campus 4)
- Bibliothèque du Site universitaire de Saint-Lô

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Centre de documentation de Média Normandie (Caen – Campus 4)• Bibliothèque de l'ESPE, centre de Saint-Lô• Bibliothèque du Site universitaire de Saint-Lô | |
|--|--|

PROJET

Délibération N°2024-055.

Débat d'orientation budgétaire 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 juillet 2024

*Vu l'article R719-64 du code de l'éducation ;
Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;*

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve, pour le budget 2025, le cadre budgétaire suivant :

- Une capacité d'autofinancement (CAF) à 8,2 M€ pour couvrir les dépenses de Gros Entretien et Renouvellement (GER) et les investissements récurrents d'équipement (matériel pédagogique, informatique et scientifique) ;
- Un résultat net comptable de 3,2 M€ et des amortissements nets de 5 M€ ;
- Un ratio masse salariale/recettes encaissables inférieur ou égal à 83% ;
- Une hausse du chiffre d'affaires de la formation continue et de l'alternance de 0,6 M€ ;
- Une enveloppe « personnels » (hors contrats de recherche et projets transverses) en augmentation de 800 k€ (GVT non couvert) (hors mesures exogènes, revalorisation point d'indice, etc.) ;
- Une enveloppe de fonctionnement (hors contrats de recherche et projets transverses) stable hormis sur les fluides (- 400 k€ sur le gaz lié au raccordement au réseau de chaleur de Caen la mer) ;
- Une enveloppe pour les investissements financés sur ressources propres (investissements hors projets immobiliers fléchés, hors contrats de recherche et projets transverses) de 7,3M€ répartie comme suit :
 - 3,3 M€ de Gros Entretien Renouvellement net ;
 - 2 M€ DSI ;
 - 2 M€ composantes.

Résultat du vote : 30 pour, 1 abstention.

Fait à Caen, le 15 juillet 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Délibération publiée le : **16 JUIL. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **16 JUIL. 2024**

Délibération N°2024-056.

**Dossier d'expertise de l'opération immobilière
« campus nouveau siècle » (phase 1)**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 juillet 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

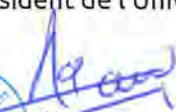
Le conseil d'administration approuve le dossier d'expertise de l'opération immobilière « campus nouveau siècle » (phase 1).

Annexe : Dossier d'expertise.

Résultat du vote : 31 pour.

Fait à Caen, le 15 juillet 2024.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUR


Délibération publiée le : **16 JUIL. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **16 JUIL. 2024**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DOSSIER D'EXPERTISE
OPERATION CAMPUS NOUVEAU SIECLE

PHASE 1

**Réhabilitation des toitures et façades classées Monuments
Historiques**

Amélioration de la performance énergétique

**Remise à niveau réglementaire de la sécurité incendie (levée d'un
avis défavorable), des installations électriques et du système de
contrôle d'accès**

Dossier d'expertise

Sommaire

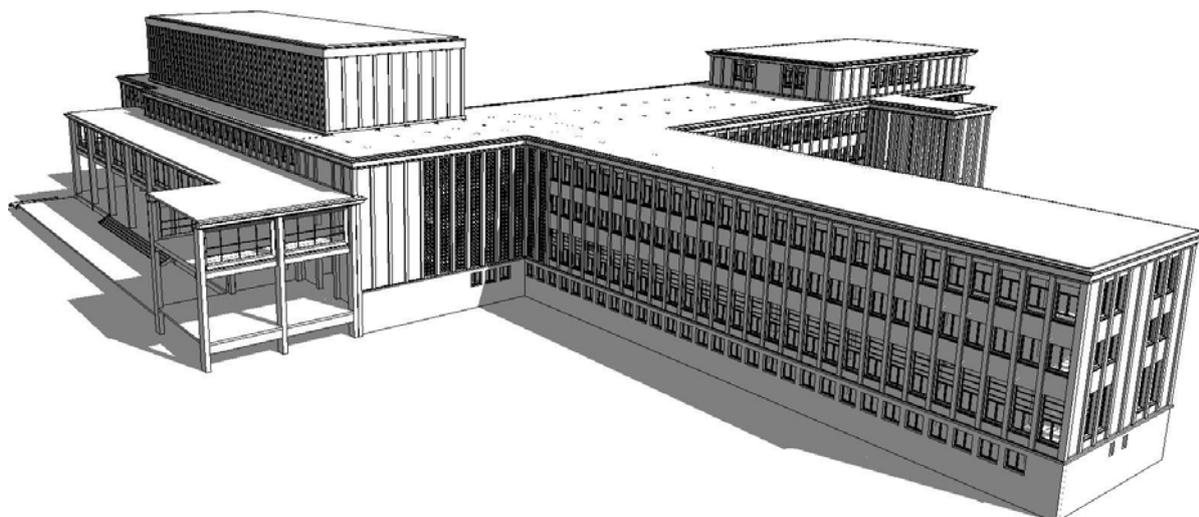
Contenu

1. Contextes, objectifs et projet retenu	2
1.1. Nécessité de l'opération.....	2
1.2. La situation actuelle et future du site sans projet.....	3
1.3. Le choix du projet	6
2. Evaluation approfondie du projet retenu	8
2.1. Objectifs du projet.....	8
2.2. Adéquation du projet aux orientations stratégiques.....	12
2.3. Description technique du projet	12
2.4. Choix de la procédure	13
2.5. Analyse des risques	13
2.6. Coûts et soutenabilité du projet	16
2.7. Organisation de la conduite de projet	20
3. Annexes	

Pour chaque rubrique, les indications en italiques indiquent comment compléter le dossier d'expertise pour constituer le dossier d'évaluation socio-économique prévu par le décret n°2013-1211. Chaque fois que le coût HT d'un projet atteint 100 M€ HT, ce dossier d'évaluation socio-économique doit être transmis au CGI pour que celui-ci organise une contre-expertise qui a pour objet de valider les hypothèses du dossier d'évaluation socio-économique, s'assurer de la pertinence des méthodes utilisées et évalue les résultats qui en découlent.

Pour chaque dossier d'évaluation socio-économique, il est recommandé de fournir un sommaire avec la liste des documents fournis (ne pas oublier de préciser la date de chaque document si le projet a évolué) ainsi qu'une note du Président ou Directeur de l'Etablissement.

VUE MODELISEE DES BATIMENTS C ET D



1. Contextes, objectifs et projet retenu

1.1. Nécessité de l'opération

L'université de Caen Normandie est implantée sur plusieurs sites dans l'agglomération de Caen, ainsi que dans des antennes implantées dans chaque département de l'ancienne région Basse-Normandie, le tout totalisant 283.000m² SUB.. Accueillant plus de 30000 étudiants pour l'année scolaire 2024-2025 et plus de 2800 personnels (enseignants-chercheurs, personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé), l'université de Caen-Normandie représente un pôle d'enseignement majeur à l'échelle de la ville de Caen, dans le département du Calvados, et pour la région Normandie.

Sur le site de l'agglomération caennaise, l'université est constituée d'un ensemble de 5 campus, et du Centre de Recherches en Environnement Côtier à Luc-sur-Mer. En proximité immédiate pour certains, ces différents campus sont pour la grande majorité situés aux abords du périphérique de Caen.

Sur le campus 1, les premiers bâtiments datent de 1957 et le patrimoine maîtrisé directement par l'université de Caen Normandie représente environ 135.000 m² SUB.

1.1.1. Contexte réglementaire, patrimonial et juridique

Au regard de la sécurité incendie, l'université s'inscrit depuis de nombreuses années dans un plan de remise en conformité de l'ensemble des bâtiments de son parc immobilier. En ce qui concerne le bâtiment D plus particulièrement, il a fait l'objet de travaux partiels, néanmoins le bâtiment est toujours sous avis défavorable, ce qui limite actuellement son exploitation, certaines surfaces ne pouvant être utilisées. Le bâtiment C (Bibliothèque Pierre Sineux) est sous avis favorable mais demande une réhabilitation sur les plans énergétique, de sécurité incendie (en lien avec sa future intercommunication avec le bâtiment D) et de sûreté.

Par ailleurs, la loi de programmation du 3 août 2009 prise pour la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement fixe des objectifs de performance énergétique très ambitieux pour les bâtiments de l'Etat et ses établissements publics : réduction, dans un délai de huit ans, d'au moins 50 % des émissions de gaz à effet de serre et d'au moins 40 % des consommations d'énergie. La réglementation thermique en vigueur (RT 2012) impose donc de procéder à la requalification énergétique de ces deux bâtiments.

1.1.2. Stratégies de l'Etat

Le défi à relever dans les années qui viennent pour l'immobilier universitaire ne sera pas tant de construire des mètres carrés supplémentaires, hormis quelques sites déficitaires, que de réhabiliter le patrimoine universitaire existant par l'amélioration de ses performances énergétiques, de sa sécurité incendie au regard de son statut quasi majoritaire d'ERP (établissement recevant du public) et l'intégration des nouveaux usages liés à de nouvelles pratiques d'enseignement collaboratif utilisant les technologies numériques. Le nombre de m²/étudiant doit pouvoir être limité selon les critères de la politique immobilière de l'Etat.

Par ailleurs, les étudiants investissent à tout moment tous les lieux-halls, cafétérias, extérieurs, etc... dès lors qu'ils sont équipés de Wi-Fi et de prises électriques pour échanger et travailler en groupe, en accédant depuis leur tablette, leur ordinateur ou téléphone portable aux ressources numériques de l'Université. Ils transforment ainsi ces lieux en potentiels espaces d'apprentissage informel. Ce point d'amélioration des conditions numérique d'accueil sera traité dans la deuxième phase de la réhabilitation avec la rédaction d'un dossier d'expertise spécifique.

1.1.3. Stratégies locales

Depuis son implantation sur le Campus 1 en 1957, l'université de Caen Normandie a connu un développement de ses activités jusqu'en 1999 qui s'est traduit par la création et l'ouverture des autres campus à Caen et des différentes antennes dans les départements de la Basse-Normandie.

Cette évolution a répondu au besoin de formation supérieure dans l'ex-région Basse Normandie, et plus précisément à Caen, Préfecture et métropole régionale. Que ce soit dans les filières techniques ou générales, l'université de Caen Normandie a su développer une offre de formation pour attirer les jeunes de la région.

Stabilisé pendant une quinzaine d'années, le nombre total d'étudiants croit à nouveau depuis ces six dernières années.

1.1.4. Stratégie de l'université de Caen Normandie

Dans un contexte universitaire de plus en plus concurrentiel, l'université de Caen Normandie a élaboré en 2015 un schéma directeur immobilier et d'aménagement (SDIA) pour la période 2015-2035, qui porte ses ambitions notamment sur la rationalisation de son offre de formation, l'amélioration des conditions de travail, le développement des activités de recherche et de son patrimoine immobilier.

L'ambition de ce SDIA, adopté par le Conseil d'Administration en juillet 2015, est en premier lieu l'optimisation des surfaces, notamment celles allouées aux formations tertiaires, et en deuxième lieu l'optimisation des coûts de fonctionnement liés en particulier aux dépenses énergétiques.

L'optimisation de l'occupation des surfaces ne peut être réalisée que si les bâtiments à fort potentiel d'occupation de ces campus sont réhabilités, de manière à pouvoir valoriser ceux qui sont en très mauvais état. Les bâtiments C et D, qui font l'objet de cette opération, constituent à ce titre des bâtiments « clé » dans cette perspective. Après la réhabilitation complète du bâtiment B et son ouverture en 2022, c'est la seconde grande étape indispensable du SDIA pour permettre au patrimoine immobilier du campus 1 de se projeter dans l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1.2. La situation actuelle et future du site sans projet

1.2.1. Panorama de l'existant

Davantage pour le bâtiment D que pour le bâtiment C affecté principalement à la bibliothèque, l'occupation actuelle des locaux au sein du bâtiment D est très peu rationnelle. Le bâtiment D est très largement affecté à l'UFR de Droit mais de façon peu organisée au regard de la configuration des locaux datant de 1957 et très peu adaptée aux nouvelles méthodes pédagogiques et numériques de l'ESR. Il

en est de même pour la bibliothèque qui utilise les locaux avec les contraintes structurelles existantes laissant peu de place à l'évolution des activités mais aussi sans permettre de garantir le stockage des ouvrages patrimoniaux dans des conditions réglementaires. De surcroît, l'avis défavorable de la commission de sécurité sur le bâtiment D ne permet pas d'entrevoir des modifications substantielles.



1.2.2. Difficultés et inadaptations des locaux actuels

Les locaux des bâtiments C et D sont vétustes et présentent de réels problèmes de sécurité (réseau électrique défectueux notamment, enclouement non réglementaire, etc..) qui réclament de lourds travaux. Par ailleurs, les nouvelles tendances d'évolution des méthodes d'enseignement demandent une configuration nouvelle des cloisonnements intérieurs (espaces participatifs, moins de cours magistraux, locaux en libre-service, etc...).

Conjugué à ces nouvelles tendances, le numérique devient aussi un axe essentiel de progrès pour l'université de Caen-Normandie. Il est inscrit comme directive majeure du programme pour la phase 2 qui suivra.

1.2.3. Sécurité, configuration, inadaptation, vétusté, accessibilité, dimensionnement, sécurisation, confort thermique etc.

La problématique de la sécurité incendie :

Au regard de la sécurité incendie, le bâtiment C a fait l'objet en 2003 de travaux complets pour permettre de retrouver un avis favorable et le bâtiment D a fait l'objet de travaux partiels afin d'approcher les prescriptions des services départementaux de lutte contre l'incendie et diminuer le risque de la continuité de l'activité sous avis défavorable. L'avis défavorable ne peut être levé que par des travaux structurels de grande ampleur, objet du présent dossier d'expertise.

Dans ces conditions, il a semblé indispensable de procéder à une remise à niveau complète (clos, couvert, installation électrique, mise en sécurité incendie et sûreté) des deux bâtiments et d'opérer en même temps sa requalification énergétique avec comme thèmes principaux les périmètres suivants :

La problématique de l'amiante :

Les diagnostics ont relevé la présence d'amiante dans certains locaux, répartie de manière non ordonnée, ce qui implique un traitement au cas par cas pendant les études de conception avec une approche spécifique pour chaque périmètre technique. Une variation de 25 à 35 % sur le coût des travaux est prise en compte.

La problématique de l'accessibilité Handicapé :

S'agissant d'un ERP, le projet devra impérativement respecter la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et tout particulièrement l'arrêté du 21 mars 2007 relatif à l'obligation de mise en conformité dans les ERP existants.

Un diagnostic Ad'ap a été réalisé pour les bâtiments C et D, il met en lumière le manque d'accessibilité en pourcentage des surfaces :

Bat C : 68.31% - ERP 2^{ème} catégorie - Estimation du cout de la mise en accessibilité : 68 000€

Bat D : 52.09% - ERP 1^{ère} catégorie - Estimation du cout de la mise en accessibilité : 169 000€

Ces points sont à traiter pour ces deux bâtiments (cf. diagnostic 2009) dans la deuxième phase de l'opération car des lourds travaux structurels sont prévus notamment sur la création d'un grand hall donnant sur la cour d'honneur avec traitement à cette phase de la problématique d'accessibilité.

Optimisation énergétique et thermique :

Dans ce cadre réglementaire qui initie la programmation de gros travaux d'entretien, il faut envisager un traitement complet de l'enveloppe des deux bâtiments C et D. Les enveloppes datant de la date de construction (1957) n'ont pas subi de gros travaux d'amélioration, seul l'entretien et la maintenance réglementaire ont été pris en compte.

Les bâtiments sont actuellement très énergivores et les audits énergétiques réalisés ont permis de mettre en évidence les actions à mener sur le plan des performances énergétiques de l'enveloppe.

D'autre part, les cibles RT ne pourront qu'être partiellement atteintes du fait du classement Monument Historique de ce bâtiment, et du fait du maintien de l'homogénéité des façades. Un traitement isolant de l'enveloppe par l'extérieur n'est donc pas envisageable, ce qui induit dans la deuxième phase une isolation par l'intérieur sans possibilité de traiter les ponts thermiques créés par les départs de planchers et des murs porteurs.

Pour le chauffage des locaux, les bâtiments C et D sont raccordés au réseau de chaleur de la chaufferie biomasse du campus 1 avec une sous station qui a été rénovée complètement dans le cadre de ce marché « chaufferie biomasse et son réseau de chaleur ». Cette sous-station de distribution de chaleur ne sera donc pas traitée dans le cadre de la réhabilitation de ces bâtiments.

1.2.4. La situation future des bâtiment C et D sans projet de réhabilitation

Ne pas du tout engager de travaux, amènerait à terme directement une fermeture administrative du bâtiment D par les services départementaux de sécurité contre l'incendie. L'avis défavorable du bâtiment au regard de la sécurité incendie datant de 2001 oblige nécessairement l'université à engager des travaux lourds pour retrouver une mise en sécurité réglementaire.

Parallèlement, la vétusté du réseau électrique et sa pauvreté sur le plan de l'offre aux étudiants, ne permet pas une exploitation normale du bâtiment.

Pour ces deux axes de travaux majeurs, le périmètre des travaux est confronté à une problématique « amiante ». Les diagnostics avant travaux ont relevé en effet de nombreux locaux avec présence d'amiante. Le désamiantage, réglementairement incontournable, ne peut s'effectuer qu'en désaffectant par phase les deux bâtiments pour sécuriser un traitement sous confinement.

1.3. Le choix du projet

1.3.1. Les objectifs de l'opération

L'université de Caen-Normandie s'organise aujourd'hui sur 17 sites différents, sur 3 départements totalisant un patrimoine immobilier qui représente quelques 283 000 m² de surface utile brute. Parmi ces sites, le Campus historique de Caen, dit Campus 1, a été construit en 1957 par l'architecte Henri Bernard. D'inspiration « campus à l'américaine », ouvert, paysager, il est aujourd'hui au centre de l'agglomération caennaise ce qui est une rareté dans le paysage universitaire français.

Classé monument historique en 2012, le campus 1 a fêté en 2022 ses 60 ans. De belle facture, les bâtiments historiques n'ont pour autant fait l'objet d'aucun travaux conséquents hors travaux de mise aux normes réglementaires imposés par le cadre législatif (accessibilité, sécurité incendie...).

Les pédagogies d'enseignement, les technologies, les attentes à la fois des étudiants mais aussi des enseignants-chercheurs ont cependant beaucoup évoluées en 70 ans, elles nécessitent d'être mieux prises en compte dans le cadre bâti proposé.

A travers la nécessaire réhabilitation technique et réglementaire des bâtiments C et D sur les plans de la sécurité incendie, de la performance énergétique et de la remise aux normes des installations électriques et de contrôle d'accès, l'objectif global s'inscrit parfaitement dans le cadre de la réorganisation des surfaces intérieures (phase 2) pour prendre en compte les nouvelles dispositions de la politique immobilière de l'Etat et pour répondre aux attentes des usagers des bâtiments.

Par ailleurs, le bâtiment C ne dispose pas d'accueil direct sur le campus (l'accueil actuel est au 3^{ème} étage) accessible uniquement par la colonne « ascenseur/escalier située à l'arrière du bâtiment). La création d'une véritable entrée « étudiants » prévue en phase 2 apparait comme stratégiquement et fonctionnellement essentielle. La création de cette entrée rendra plus identifiable et logique un nouvel accès principal tourné vers la cour d'honneur.

Un autre aspect important pour permettre d'améliorer les fonctions d'enseignement, la réhabilitation prévue en phase 2 doit permettre non seulement de remettre à niveau une partie de ses espaces d'enseignement mais de profiter de ces travaux pour les transformer en de nouveaux espaces de recherche, de vie étudiante et d'enseignement plus en rapport avec les normes pédagogiques actuelles.

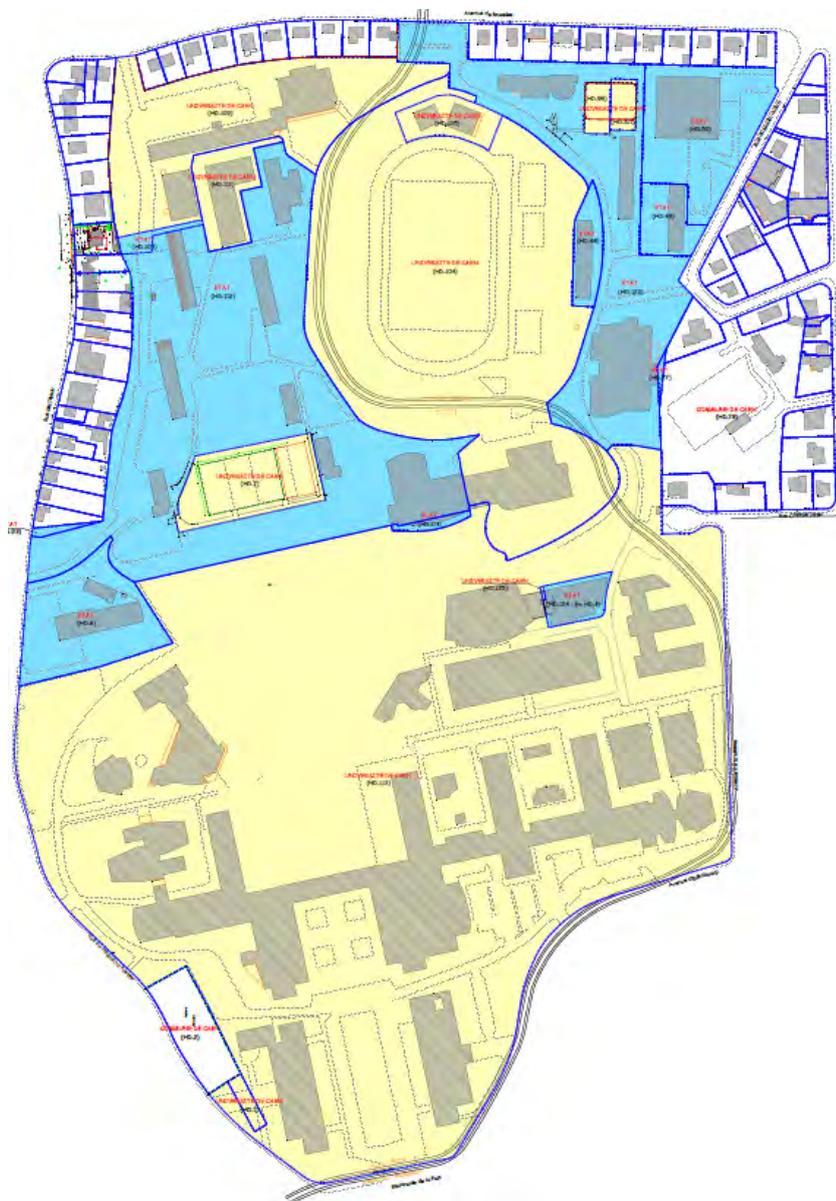
Enfin, afin de faciliter le périmètre de la vie étudiante au sein de ce bâtiment, la cafétéria « Parenthèse » du CROUS actuellement située en extérieur sera implantée dans le futur grand hall d'entrée prévu au rez-de-chaussée du bâtiment C (création en phase 2).

L'objectif sera donc essentiellement de rechercher la densité de présences, d'usages, de fonctionnalité et penser les bâtiments C et D comme un lieu « urbain », c'est-à-dire comme un lieu régi aussi bien par des questions d'échelle spatiale que par des temporalités.

1.3.2. Le contexte foncier

Le campus 1 de l'Université de Caen occupe la parcelle HD 113 en pleine propriété depuis la dévolution de son patrimoine par l'Etat par acte notarié en juillet 2022.

Elle est située dans la zone Ufw du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Caen.



Réglementation d'urbanisme :

Les principales exigences de la zone Ufw sont :

- Aspect extérieur de la construction :

Dès lors qu'une construction présente un intérêt architectural au regard notamment de son ancienneté, des matériaux constructifs employés, de sa composition, de son ordonnancement, tous travaux réalisés, y compris les ravalements, doivent mettre en valeur les caractéristiques de ladite construction.

Les coffres roulants ne doivent pas être visibles en façade.

Le ravalement doit permettre de maintenir et de mettre en valeur les techniques constructives d'origine ainsi que les décors structurels et ornementaux, dès lors qu'ils ont un intérêt patrimonial. Les murs pignon doivent être traités avec le même soin que les façades principales de la construction.

Comme indiqué précédemment, les bâtiments C et D sont classés Monuments Historiques pour leurs façades et leur toit-terrasse ainsi que certaines parties intérieures (fresques, amphithéâtre, grand hall du Droit ,etc.)

1.3.3. Le projet global retenu (les choix de l'Université)

1. Dans ce contexte de l'utilisation dégradée des bâtiments C et D, due principalement à leur état technique et réglementaire très vétuste, cette situation a initié une réflexion globale. Les résultats de l'analyse ont mis en évidence l'importance que représente ces bâtiments dans la stratégie d'amélioration de l'offre étudiante et de la recherche. Leurs capacités d'accueil et leur positionnement au cœur du campus 1, au pied du château et du centre-ville, sont les principales raisons de la programmation de leur réhabilitation en deux phases.
2. Compte tenu de toutes les problématiques expliquées précédemment, le projet a fait l'objet d'une 1^{ère} étude de faisabilité en 2018 amenant à une estimation de l'opération à 85M€ (valeur 2018) puis d'une deuxième en 2023 suite à la révision du budget CPER à hauteur de 50M€. Cette étude de 2023 sera prise en compte pour initier la réflexion de l'étude de programmation prévue en phase 2 afin de bien appréhender les enjeux et identifier les objectifs à atteindre, tout en restant dans le nouveau budget de 50M€.
3. La réhabilitation du bâtiment B en 2022 a constitué la première « opération immobilière » du chantier organisationnel prévu dans le SDIA et a permis de fixer le niveau d'exigence de l'université en termes de stratégie immobilière. Cette stratégie se veut ambitieuse pour piloter une exploitation/maintenance des bâtiments tournés vers l'avenir, connectés, performants énergétiquement, vecteurs de la vie étudiante et de la recherche scientifique et ouverts aux nouvelles manières d'enseigner en relation avec l'utilisation du numérique. Des référentiels techniques ont été élaborés suite à cette première réhabilitation. Trois référentiels seront annexés au marché de maîtrise d'œuvre de cette première phase, un référentiel pour les menuiseries extérieures des façades classées MH, un autre pour le traitement des murs « pierre de Caen » classés MH et un dernier pour la mise en place du contrôle d'accès.

2. Evaluation approfondie du projet retenu

2.1. Objectifs du projet

2.1.1. Objectifs fonctionnels

Pour le bâtiment C (bibliothèque « Pierre Sineux ») :

Construit pour accueillir la bibliothèque universitaire, il était parfaitement adapté pour accueillir les activités telles qu'elles étaient appréhendées en 1960 :

- seuls 2 niveaux étaient accessibles au public (EP et 1H)
- les 6 autres niveaux (à l'époque la mezzanine n'existait pas) étaient dédiés à la conservation des collections et aux bureaux administratifs.
- Un système de monte-charge était prévu pour faire circuler les ouvrages entre les magasins et les salles de travail des étudiants.

Les 6 niveaux de magasins sont conçus comme un silo à livres et présentent toutes les qualités pour cet usage

- faible hauteur sous plafond pour avoir un volume plus petit, plus facile à contrôler des points de vue de la température et de l'hygrométrie,
- faible éclairage naturel pour préserver les collections,
- un accès confidentiel convenant parfaitement à un usage réservé aux professionnels.

On peut d'ores et déjà noter que les qualités d'un magasin sont aux antipodes de celles d'espaces ouverts au public pour une bibliothèque universitaire desservant un Campus de plus de 10 000 étudiants.

Pour mettre à disposition une plus grande partie des collections à disposition du public, 2 niveaux (2H et 3H) ont déjà été ouverts au public ou créé tel le niveau en mezzanine qui n'existait pas à la construction du bâtiment.

Enfin, la bibliothèque présente la particularité d'avoir l'accueil du public au 3^{ème} étage, selon le concept architectural du campus. Ceci pose aujourd'hui des problèmes de fonctionnement et ne participe pas à l'ouverture et au rayonnement de la bibliothèque.

En termes de circulation, il faut noter deux points importants :

- la complexité des circulations verticales qui sont, pour la plupart, privées. La tour de l'ascenseur située sur la façade Ouest du bâtiment (construite avant le classement du bâtiment aux monuments historiques) est un ajout récent pour mettre le bâtiment en conformité avec la législation relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- la liaison avec le bâtiment D qui n'est possible qu'à l'étage principal (EP). Dans le cadre de cette phase 1, il est prévu de rouvrir cette liaison pour favoriser les échanges fonctionnels entre la documentation (BU) et les espaces d'enseignement et de recherche.

2.1.2. Surface associées au projet

La réhabilitation des surfaces intérieures est prévue en phase 2 de l'opération. Les bâtiments C et D totalisent une surface plancher de 25 514 m². Si l'on voulait réaménager l'ensemble des espaces intérieurs, le coût moyen de cette réfection serait de 545 €/HT/m² qui amène de facto à un coût prévisionnel qui dépasse très largement le budget alloué à cette opération. Le ratio de 545€/HT/m² correspond uniquement à des travaux de rafraîchissement (changement des revêtements de sol, mur, plafond et des luminaires). Pour ce montant, il n'est pas envisageable de recloisonner les espaces et repenser l'organisation intérieure des locaux.

En conséquence de cette contrainte budgétaire, l'option aujourd'hui retenue par l'université est de cibler les travaux intérieurs sur certains étages ou dans certaines salles pour adapter la fonctionnalité des espaces qui ne correspondent plus aujourd'hui aux usages du XXI^{ème} siècle tout en laissant une partie en l'état et qui pourra faire l'objet de rénovation dans le cadre d'autres financements ultérieurs.

Plusieurs scénarios sont étudiés dans les pages suivantes :

1. La restructuration intérieure de plusieurs niveaux de la Bibliothèque Universitaire Pierre Sineux pour mieux accueillir le public et/ou les collections
2. La mise au propre des salles de l'aile Nord du bâtiment D pour l'UFR de Droit
3. L'aménagement de salles et bureaux pour les chercheurs de la MRSH

Les études de programmation prévues en 2025/2026 pour définir le programme de la deuxième phase seront menées afin de définir précisément les contours et périmètres de ces trois scénarios.

Pour le bâtiment C (bibliothèque « Pierre Sineux ») :

La bibliothèque offre actuellement **10 350 m² de surface plancher** développée sur 9 niveaux, présentant chacun des qualités architecturales très disparates :

les **surfaces utiles sont différentes** à chaque niveau du bâtiment :

rez-de-chaussée dit niveau 3B : 1 012 m²

1^{er} et 2^{ème} étage dits niveaux 2B et 1B : ~1 310 m² chacun

3^{ème} étage dit étage principal EP : 1 734 m²

4^{ème} étage dit mezzanine 1H : 1291 m²

5^{ème} étage dit niveau 2H : 437 m²

6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} étage dits niveaux 3H, 4H et 5H : 960 m² chacun.

Le projet ne prévoit pas d'extension ni de diminution globale, mais prévoit dans sa phase 2 une réorganisation des surfaces pour mieux les utiliser et les optimiser.

		Surface Totale (à l'intérieur du closo-couvert)	Surface Totale de toutes les pièces	Surface Dans l'Œuvre SDO	Surface de Plancher SP	Surface Utile SU	Cloisons internes	Locaux techniques	Circulations horizontales (dont paliers)	Circulations verticales (ascenseurs+escaliers)	Surface vide en plus	Toiture terrasse
Bâtiment C	Etages	10497,69 m²	10089,61 m²	10111,33 m²	9959,27 m²	8838,45 m²	408,08 m²	152,06 m²	712,74 m²	386,36 m²	1283,44 m²	834,19 m²
	4B Sous-sol	125,86 m ²	125,03 m ²	124,90 m ²	124,90 m ²	122,95 m ²	0,83 m ²		1,12 m ²	0,96 m ²		
	3B RDC	1047,86 m ²	1011,97 m ²	1035,68 m ²	948,71 m ²	774,06 m ²	35,89 m ²	86,97 m ²	138,76 m ²	12,18 m ²		
	2B Etage 1 (dont cafétéria)	1378,16 m ²	1318,19 m ²	1340,20 m ²	1337,79 m ²	1216,07 m ²	59,97 m ²	2,41 m ²	61,75 m ²	37,96 m ²		
	1B Etage 2	1351,65 m ²	1265,22 m ²	1320,18 m ²	1317,57 m ²	1146,39 m ²	86,43 m ²	2,61 m ²	84,75 m ²	31,47 m ²	489,55 m ²	
	EP Etage 3	1807,32 m ²	1793,70 m ²	1746,75 m ²	1742,89 m ²	1540,30 m ²	13,62 m ²	3,86 m ²	188,97 m ²	60,57 m ²		467,86 m ²
	1H Etage 4	1335,42 m ²	1242,47 m ²	1295,88 m ²	1288,78 m ²	1127,63 m ²	92,95 m ²	7,10 m ²	68,20 m ²	39,54 m ²		366,33 m ²
	2H Etage 5 (mezzanine)	491,20 m ²	474,33 m ²	371,91 m ²	351,50 m ²	326,36 m ²	16,87 m ²	20,41 m ²	8,27 m ²	119,29 m ²	793,89 m ²	
	3H Etage 6	986,74 m ²	948,56 m ²	945,58 m ²	934,95 m ²	806,82 m ²	38,18 m ²	10,63 m ²	89,95 m ²	41,16 m ²		
	4H Etage 7	986,74 m ²	954,40 m ²	963,97 m ²	961,66 m ²	901,72 m ²	32,34 m ²	2,31 m ²	27,60 m ²	22,77 m ²		
5H Etage 8	986,74 m ²	955,74 m ²	966,28 m ²	950,52 m ²	876,15 m ²	31,00 m ²	15,76 m ²	43,37 m ²	20,46 m ²			
Bâtiment Extension asc.	Etages	574,30 m²	552,21 m²	367,79 m²	343,60 m²	27,78 m²	22,09 m²	24,19 m²	293,73 m²	206,51 m²		197,08 m²
	3B RDC	153,16 m ²	151,32 m ²	147,37 m ²	133,19 m ²	27,82 m ²	1,84 m ²	14,18 m ²	103,53 m ²	5,79 m ²		106,14 m ²
	2B Etage 1	85,80 m ²	85,49 m ²	44,44 m ²	41,92 m ²	0,00 m ²	0,31 m ²	2,52 m ²	41,61 m ²	41,36 m ²		
	1B Etage 2	84,34 m ²	78,40 m ²	44,50 m ²	42,60 m ²	0,00 m ²	5,94 m ²	1,90 m ²	36,66 m ²	39,84 m ²		
	EP Etage 3	82,87 m ²	78,55 m ²	43,03 m ²	41,18 m ²	0,00 m ²	4,32 m ²	1,85 m ²	36,86 m ²	39,84 m ²		
	1H Etage 4	83,38 m ²	79,07 m ²	43,54 m ²	41,70 m ²	-0,04 m ²	4,31 m ²	1,84 m ²	37,43 m ²	39,84 m ²		
3H Etage 6	84,75 m ²	79,38 m ²	44,91 m ²	43,01 m ²	0,00 m ²	5,37 m ²	1,90 m ²	37,64 m ²	39,84 m ²		90,94 m ²	
Bâtiment Droit	Etages	13492,31 m²	440,22 m²	13481,43 m²	13481,43 m²	13362,86 m²			118,57 m²	10,88 m²	634,87 m²	3278,75 m²
	RDJ Rez-de-Jour	3144,02 m ²		3144,02 m ²	3144,02 m ²	3144,02 m ²						
	0 Hall	166,00 m ²		155,12 m ²	155,12 m ²	36,55 m ²			118,57 m ²	10,88 m ²		
	1 Etage 1	3000,00 m ²		3000,00 m ²	3000,00 m ²	3000,00 m ²						
	1 Mezzanine	478,47 m ²	440,22 m ²	478,47 m ²	478,47 m ²	478,47 m ²					383,72 m ²	
	2 Etage 2 (EP)	2882,82 m ²		2882,82 m ²	2882,82 m ²	2882,82 m ²					251,15 m ²	
	3 Etage 3	3135,41 m ²		3135,41 m ²	3135,41 m ²	3135,41 m ²						2640,47 m ²
4 Etage 4	642,00 m ²		642,00 m ²	642,00 m ²	642,00 m ²						594,69 m ²	
5 Local Tech. En toiture	43,59 m ²		43,59 m ²	43,59 m ²	43,59 m ²						43,59 m ²	
Bât. Droit Alle	Etages	1786,55 m²	1698,34 m²	1729,75 m²	1729,75 m²	1641,54 m²	88,21 m²			56,80 m²	383,72 m²	496,82 m²
	1 Etage 1	893,53 m ²	836,93 m ²	844,94 m ²	844,94 m ²	788,34 m ²	56,60 m ²			48,59 m ²		
	1 Mezzanine	478,47 m ²	440,22 m ²	429,88 m ²	429,88 m ²	391,63 m ²	38,25 m ²			48,59 m ²	383,72 m ²	
	2 Etage 2 (EP)	893,19 m ²	847,91 m ²	853,24 m ²	853,24 m ²	807,96 m ²	45,28 m ²			39,95 m ²		
3 Etage 3	893,36 m ²	850,43 m ²	876,51 m ²	876,51 m ²	833,58 m ²	42,93 m ²			16,85 m ²		496,82 m ²	

Surfaces des deux bâtiments réparties par étage

2.1.3. Objectifs architecturaux

Afin de préfigurer le plus finement possible l'organisation des locaux envisagés dans la deuxième phase, il est essentiel de bien évaluer les besoins de chacune des entités appelées à intégrer les bâtiments.

Les hypothèses retenues pour le dimensionnement de chaque espace fait l'objet d'une fiche typologique détaillant :

- Les caractéristiques générales (dimensionnement, organisation spatiale, accès et sécurisation),
- Les performances (éclairage naturel, éclairage artificiel, contrôle de l'air, spécification des types de risque confinement),
- L'aménagement (second-œuvre et volet mobilier et équipement),
- Les réseaux (courants forts, courants faibles, alimentation et évacuation de l'eau),

Les bâtiments sont construits en structure béton poteaux-poutres. De visu, les bétons sont toujours en très bon état et ne présentent pas de dommages particuliers.

Ce modèle constructif présente en théorie l'avantage de pouvoir cloisonner librement les espaces, toutefois en pratique avec un entre-axe de 4 mètres, soit ~3,4 mètres entre poteaux (base de 54x54cm), la fréquence des poteaux contraint très fortement l'implantation des locaux et des rayonnages en particulier.

Les planchers en béton sont en bon état.

Nos 1^{ères} analyses concluent que si les poteaux ne peuvent être supprimés que très ponctuellement moyennant une reprise des charges équivalente, la trémie des planchers peut être ponctuellement ouverte pour créer des volumes plus importants, sur 2 niveaux. Ce principe pourra être retenu pour le hall d'accueil en particulier prévu en phase 2. Cette hypothèse devra toutefois être confirmée par un BET structure.

L'une des demandes de l'université concerne la réouverture de la liaison entre les bâtiments C et D pour permettre l'accès à la BU depuis les espaces intérieurs et en particulier la passerelle imaginée par l'architecte entre les bâtiments Est et Ouest de part et d'autre de la cour d'honneur.

La communication entre les bâtiments C et D se faisant par le sas de l'escalier, il faut ici noter que pour les établissements de type R (enseignement) il y a une autorisation à asservir les portes du sas à l'alarme de façon à les laisser ouvertes et à créer une communication visuelle importante pour faciliter la circulation entre les 2 bâtiments.

2.1.4. Objectifs énergétiques et environnementaux

Le développement durable vise à prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux sur le long terme dans tous les domaines d'activité. L'université de Caen Normandie l'a intégré à son action puisqu'elle s'est engagée en 2013 dans une démarche développement durable nommée « Campus 21 » portant sur l'ensemble de l'établissement et a voté plus récemment le plan DDRS Campus 2030. L'université a utilisé un outil appelé « le Plan Vert » pour recenser et mettre en place les différentes actions. Il s'agit d'un référentiel qui permet d'évaluer l'état d'avancement et la pertinence des actions menées en matière de Développement Durable dans l'établissement autour de cinq axes : stratégie et gouvernance, enseignement et formation, recherche, gestion environnementale, politique sociale et ancrage territorial.

Cette démarche a abouti à l'adoption d'un diagnostic compilé en juillet 2014, dans lequel ont été listées les différentes actions à entreprendre dans un certain nombre de domaines : l'énergie, les déchets, la biodiversité, le transport, l'éducation, etc.

Au premier rang de ces domaines figure le thème « agir pour l'énergie » dans l'immobilier, et bien évidemment le projet de réhabilitation des bâtiments C et D s'inscrit dans cette démarche.

Parallèlement, le scénario retenu dans le SDIA prévoit :

- Un gain de 48% des consommations avec une estimation de 134kWh EP / m² à horizon 2030 :
 - o A comparer au ratio actuel de 256 kWh EP / m²
 - o Cependant encore supérieur à l'objectif du Grenelle de l'Environnement fixé à 111 kWh EP / m²
- Une réduction de 48% de l'empreinte environnementale avec une estimation de 14 kg CO₂ / m² à horizon 2030 :
 - o A comparer au ratio actuel de 27 kg CO₂ / m²
 - o Cependant encore supérieur à l'objectif du Grenelle de l'Environnement fixé à 10,5 kg CO₂ / m²
 - o 57 Kt de CO₂ émis en moins à horizon 2035 avec le scénario Unicaen par rapport à la situation actuelle

La réhabilitation énergétique, l'un des thèmes de ce dossier d'expertise, est conduite avec cette même stratégie et vise ces objectifs sur le périmètre des enveloppes des bâtiments C et D

A ce titre, les consommations énergétiques actuelles ne sont donc pas représentatives d'un fonctionnement normal et pertinent ; le confort thermique pour les usagers est parfois compliqué à assurer.

Pour mémoire, la réhabilitation de la sous-station de distribution et les installations de chauffage/ventilation des bâtiments C et D a été réalisée dans le cadre de l'opération « Chaufferie biomasse et son réseau de chaleur » en 2022 et financée par France relance. Il n'est pas prévu d'intervenir sur ces périmètres techniques dans le cadre de cette opération sauf à adapter les installations au regard des travaux engendrés.

Les bâtiments C et D n'ont pas fait l'objet d'importants travaux de rénovation énergétique depuis leur construction. La grande majorité des murs extérieurs ne disposent pas d'isolation et les menuiseries

simple vitrage bois sont relativement vétustes (leur étanchéité n'est plus assurée). Seules quelques menuiseries extérieures ont été changées par des menuiseries aluminium double vitrage.

D'autres défauts ressortent de l'étude énergétique :

- manque de renouvellement d'air dans les locaux d'enseignement avec un débit naturel aléatoire,
- importante différence de température des pièces suivant leur orientation,
- sensation d'inconfort avec des courants d'air frais à proximité des menuiseries simple vitrage.

Pour autant, il faut noter la stabilité hygrothermique des magasins : le SCD consigne les variations de température et d'humidité dans les locaux abritant le fond ancien et celles-ci sont constantes, ce qui est une très bonne chose pour les collections.

L'ensemble du campus 1 étant concerné par le décret tertiaire, la réhabilitation des bâtiments C et D est elle aussi concernée par les exigences 2030, 2040 et 2050 de ce dernier décret. La réhabilitation énergétique des enveloppes des deux bâtiments sera partielle (fenêtres et toitures) car le traitement des façades structurelles (traitement des allèges) n'est pas prévu au programme phase 2. Une isolation extérieure est incompatible avec le classement Monument Historique et un traitement par l'intérieur complet (traitement des ponts thermiques) n'est pas envisageable dans le budget alloué.

2.2 Adéquation du projet aux orientations stratégiques

2.2.1 Cohérence avec les stratégies de l'Etat

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de la période 2023-2028 a été rédigé et est actuellement en cours d'analyse et de traitement administratif dans les administrations compétentes. Ce SPSI indique comme priorité majeure d'engager les travaux de mise en sécurité et de réhabilitation énergétique. La situation des bâtiments C et D au regard de ce SPSI rentre pleinement en cohérence avec les stratégies de l'Etat et notamment à la vue de l'avis défavorable à l'exploitation délivré par la commission départementale de sécurité incendie.

2.2.2 Cohérence avec la politique de site

Le schéma directeur immobilier et d'aménagement de l'Université de Caen Normandie décrit la stratégie immobilière de site pour les 20 années à venir. En complément de cette stratégie, la réhabilitation de ces deux bâtiments s'inscrit pleinement dans la démarche d'adapter, d'optimiser les locaux tout en prenant en compte les attentes de la communauté universitaire en termes de qualité de vie à l'intérieur des locaux et d'adaptabilité de ces derniers aux nouvelles méthodes d'enseignement. Ce développement permet parallèlement la prise en compte des nouvelles réglementations liées à la maîtrise des coûts énergétiques.

2.3 Description technique du projet

2.3.1 Dimensionnement du projet

Dans sa phase 1, l'opération ne modifie pas les surfaces globales des deux bâtiments et ne change pas la répartition et la typologie des surfaces.

2.3.2 Performances techniques spécifiques

Sans objet

2.3.3 Traitements des réseaux & branchements

Sans objet

2.4 Choix de la procédure

Compte tenu de la teneur des travaux et de l'objectif de l'opération et des enjeux, l'université souhaite porter la Maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du titre IV de code de la commande publique (ancienne loi MOP) et du BIM (Building Modeling Information) ou « Maquette Numérique ». Ce choix est stratégique afin d'être au plus près des études, ce qui permettra ensuite d'assurer et d'optimiser les solutions en respectant les objectifs du programme. Le cadre de la Loi MOP et du management BIM permettra à la direction du patrimoine et de la logistique de l'université d'apporter son expertise en partenariat avec un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé en sécurité incendie à toutes les étapes de conception et de réalisation, et aussi en ayant intégré dès l'élaboration du programme les conditions d'exploitation et la maintenance future des bâtiments. A ce titre, le BIM permet l'intégration du coût global en phase études. Pour le recrutement du Maître d'œuvre de cette phase 1, il a été choisi d'utiliser la procédure avec négociation.

En complément, étant en pleine connaissance de son patrimoine et de ses contraintes d'exploitation et de maintenance, l'université apportera une expertise « propriétaire » lors des études de conception mais aussi lors de la réalisation des travaux par sa connaissance approfondies de l'usage qui es tfait des bâtiments par les usagers. La gestion des usagers pendant la période des travaux sera prépondérante et la connaissance de l'université sur ce point est un avantage pour porter la maîtrise d'ouvrage.

Compte tenu de la complexité de réhabiliter les installations techniques (en présence du public), le dossier est éligible au titre de l'article R.2124-3 du CMP alinéa 3° « Le pouvoir adjudicateur peut passer ses marchés selon la procédure avec négociation dans le cas suivant : « lorsque le pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de définir les spécifications techniques avec une précision suffisante en se référant à une norme, une évaluation technique européenne, une spécification technique commune ou un référentiel technique ... ».

Cette procédure offre plusieurs avantages :

- Phase préalable d'appel à candidature sur dossier afin de choisir les candidats éligibles à candidater sur le projet.
- Une phase de négociation est prévue pour les 4 premiers candidats retenus. Cette phase permet de percevoir le périmètre de l'approche envisagée par les candidats ainsi que les moyens qu'ils vont y mettre.

L'université a organisé une mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la sécurité incendie afin de sécuriser et d'optimiser cette procédure.

2.4.1 Projet

En phase amont (programmation, études de conception avant travaux) :

Nature du risque	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise	Pilotage du risque***
Mise en place du financement	X	X			
Procédure avec négociation				X	
Prévention des aléas techniques spécifiques				X	
Prévention des aléas techniques particuliers				X	
Retard ou recours contre les autorisations administratives				X	
Difficultés dans la réalisation des études préalables				X	

En phase de travaux :

Nature du risque	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Mise en place du financement	X		faible	convention	
Difficultés dans les travaux causées par les entreprises ou la maîtrise d'ouvrage (retards, défaillances, modification du programme, etc.)	X	X	faible	Suivi détaillé des études de conception	
Découvertes non anticipées au niveau des bâtiments		X	faible	Diagnostiques et audits préalables très exhaustifs et détaillés	
Difficultés dans la passation des marchés de travaux					
Aléas inhérents au déroulement du chantier (climat, sinistres, site occupé etc.)	X	X	fort	Intégration de cette gestion dans le marché MOE	

En phase d'exploitation :

Nature du risque	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise **	Pilotage du risque***
Dérive des coûts d'exploitation et/ou des performances des ouvrages					

2.4.2 Description de l'analyse de risques

Lors de l'élaboration du projet en phase faisabilité et programmation, plusieurs risques majeurs ont été identifiés. Dans l'optique de garantir au maximum la réussite du projet, ces risques ont été analysés et des solutions ont été mises en place pour les aliéner ou les minimiser.

Ces risques majeurs identifiés sont :

- Problématique de l'impact du chantier sur les activités dans les deux bâtiments (travaux en site occupé)
- Le chantier aura une durée pluriannuelle et dans un contexte de forte évolution des prix, tout décalage dans les procédures ou qui les rendraient infructueuses viendrait surenchérir le poste des révisions de prix notamment.
- Instabilité conjoncturelle actuelle rendant difficile les projections

➤ Problématique de l'impact du chantier sur les activités :

Cette problématique a été introduite à la réflexion menée en étude de faisabilité. Compte tenu de la spécificité des activités, notamment celles de la bibliothèque avec l'accès nécessaire des étudiants à la documentation, il a été décidé que les travaux soient menés en site occupé, cela induit des phasages au niveau des travaux et des déplacements des usagers et des usages en fonction de l'avancement du chantier.

La bonne gestion du planning et des différentes interactions entre les acteurs sont des points essentiels à maîtriser parfaitement pendant toute la durée de l'opération.

Dans cette optique de maîtrise du risque des travaux en site occupé, l'université a introduit la gestion des usagers dans le cahier des charges du marché public de recrutement du maître d'œuvre.

Cette gestion se décline par l'obligation de produire un planning de « phasage travaux » incluant les jalons « déménagements des usagers » avec identification des besoins pour ces mouvements de personnes. Le maître d'œuvre devra produire et/ou identifier les besoins en :

- Temps de déménagement
- Locaux temporaires éventuels de travail ou de stockage (ex : ouvrages documentaires de la BU)
- Moyens logistiques externe à mettre en œuvre pour les déménagements/emménagements
- Identification des coûts induits

En complément, la maîtrise d'œuvre doit mettre en place des réunions d'informations (autant que nécessaire) envers les usagers des locaux (et plus largement la communauté universitaire du campus 1) pour informer sur l'avancée des travaux, les impacts, contraintes, les modifications des flux piétons, l'accès aux locaux et ouvrages délocalisés, etc... et plus généralement sur la gestion globale du chantier.

2.5 Coûts du projet

2.5.1 Coûts du projet

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL DES COUTS

I - TRAVAUX

1 - STRUCTURE Installation de chantier, terrassements, fondation gros œuvre	0 €
2 - CLOS Traitement des façades, menuiseries extérieures	9 584 214 €
3 - AMENAGEMENTS INTERIEURS Cloisonnement, serrurerie, menuiseries intérieures, sols, murs, plafonds	3 010 120 €
4 - EQUIPEMENTS TECHNIQUES Système incendie, Electricité, CF/Cf, chauffage, ventilation, plomberie	2 111 400 €
5 - AMENAGEMENT EXTERIEURS VRD, voie pompiers	0 €
Sous total HT Travaux	14 705 734 €

II - ETUDES ET FRAIS DIVERS

1- ETUDES PREALABLES Programme, études, diagnostics, sondages...	198 954 €
2 - HONORAIRES Maîtrise d'œuvre (14%) OPC (2%) Bureau de contrôle (2%) CSPS (1%) CSSI	2 058 802 € 294 114 € 294 114 € 147 057 € 147 057 €
3- FRAIS MAITRISE D'OUVRAGE Conduite d'opérations (2%) Frais d'appels d'offres et dossiers marchés Frais de reproduction divers Assurances (1%)	294 114 € 10 000 € 5 000 € 294 114 €
Sous total HT Etudes et frais divers	3 743 326 €

III - REVISIONS ET IMPREVUS

Provisions, actualisations, révisions de prix (8,4%)	1 234 240 €
Déménagement, frais de phasage travaux	518 434 €
Imprévus (10%)	1 470 573 €
Sous total HT Révisions et imprévus	3 223 247 €

TOTAL GENERAL H.T.	21 672 307 €
--------------------	--------------

TVA 20%	4 334 462 €
---------	-------------

COUT PREVISIONNEL TOTAL TDC	26 006 769 €
------------------------------------	---------------------

Coût relevant des « Dépenses annexes de l'environnement »

○ **Coût de déménagement :**

Le coût des déménagements et des emménagements sera relativement élevé considérant que les deux bâtiments ne pourront pas être vidés entièrement. Le chantier avancera par phase impliquant une libération des locaux au fur et à mesure de l'avancée des travaux avec une intégration des usagers dans les parties rénovées dès réception (commission de sécurité). L'estimation de ces coûts se fera en phase APS des études de conception à la vue de la méthodologie proposée par le maître d'œuvre.

○ **Coût de premier équipement**

Dans cette 1ère phase de travaux qui relève principalement du GER, il n'est pas prévu de besoins en première équipement.

○ **Assujettissement de l'opération à la TVA**

L'opération est soumise au régime normal de TVA soit 20%. Cependant, une partie des surfaces sera dédiée à la Recherche, sous forme de bureaux affectés aux enseignants-chercheurs appartenant à deux équipes de recherche. Cela permettra d'appliquer le coefficient de taxation forfaitaire (CTF) fixée par la direction financière de l'université.

Coûts de fonctionnement actuels et prévisionnels

Actuellement, les coûts de fonctionnement des bâtiments C et D sont principalement constitués des coûts liés aux consommations énergétiques (Chauffage et éclairage). Ces coûts sont trop importants au regard des surfaces de l'opération et de surcroît à cause de la vétusté des bâtiments qui est très avancée.

Le coût de la maintenance SSI restera du même ordre. L'ensemble des entretiens et maintenances liés au fonctionnement des bâtiment C et D font l'objet d'accords-cadres avec des prestataires afin d'assurer une optimisation des coûts obtenus par ces marchés publics. Il est vraisemblable que ce budget s'amointrira dans une juste mesure compte tenu du fait que de nombreux éléments seront neufs (portes, fenêtres, etc..)

En revanche, les coûts d'exploitation liés aux consommations énergétiques vont fortement diminuer car le périmètre des travaux prévoit une réhabilitation complète avec prise en compte des dispositions de la RT 2012 (éléments par éléments).

Partant d'un bâtiment complètement réhabilité sur le périmètre de son enveloppe, la prévision du GER (maintien de l'actif) sera inexistante dans les 10 premières années et réduite dans les 10 années suivantes car les matériels installés seront neufs et de dernière génération.

Les autres coûts de fonctionnement tels que le gardiennage, sont calculés à l'échelle du site par la présence d'un PC sécurité ouvert 24/24h sur le campus 1.

2.5.2 Plan de financement du projet

L'opération initiale prévoyait une réhabilitation complète des bâtiments C et D pour un coût estimé de 65M€ TDC (valeur 2019). Cette estimation a été actualisée à 85M€ en valeur 2024.

En parallèle, le budget retenu dans le cadre du CPER 2021-2027 a été sanctuarisé à 50M€ par les financeurs du projet (région Normandie, Etat, Communauté d'agglomération de Caen la Mer, département du Calvados). La réhabilitation complète initiale n'était pas viable dans ce périmètre financier, aussi en 2023 une nouvelle mission d'AMO a été initiée pour de nouvelles études de faisabilité sur la base de ce nouveau périmètre financier.

Sur la base d'un premier versement de 300.000€ de l'Etat pour mener les études préliminaires, l'étude de faisabilité a été lancée et a permis d'identifier et de séquencer les différents périmètres techniques en deux phases distinctes de travaux avec une phase préalable de mise de sécurisation de l'installation SSI. La première phase, objet de ce dossier d'expertise, prévoit la mise en sécurité incendie du bâtiment avec la levée de l'avis défavorable, la réhabilitation des façades et toitures classées Monuments Historiques et la mise en sûreté des bâtiments. La seconde et dernière phase prévoit la réorganisation des espaces intérieurs pour laquelle des études de programmation seront lancées en parallèle de la réalisation de la première phase

Le protocole d'accord Etat-Région pour la mise en œuvre du contrat de plan 2021-2027 signé le 15 novembre 2022, au titre des projets immobiliers d'enseignement supérieur et de recherche structurants sur les campus de l'Université de Caen a retenu le projet de réhabilitation des bâtiments C et D et nommé « Campus nouveau siècle », le plan de financement est établi comme suit avec les participations de l'Etat, de la Région et de Caen la Mer.

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PHASE 1 + PHASE 2

Emplois	Montant TDC	Ressources	Montant TDC
Phase 1		Subventions Etat	16 500 000 €
Marchés de travaux	17 646 881 €	Subventions Région	* 20 000 000 €
Honoraires (MOE, CT, CSPS, SSI), études diverses, assurances, déménagements)	4 491 992 €	Subventions Caen La Mer	* 4 500 000
Revalorisations (révisions et imprévus)	3 867 896 €	Subvention Conseil départemental 14	9 000 000
Phase 2 <i>sous-total</i>	26 006 769 €		
Marchés de travaux	16 321 927		
Honoraires (MOE, CT, CSPS, SSI), études diverses, assurances, déménagements)	4 080 480		
Revalorisations (révisions et imprévus)	3 590 824		
Coût total général phase 1 + phase 2	50.000.000 €	Total des ressources	50.000.000 €

* Le protocole CPER prévoit une dotation réciproquement de 9,5M€ pour la communauté urbaine de Caen la Mer et une de 15M€ de la région Normandie. Dans le cadre du contrat de territoire entre la région Normandie et la CU de Caen la Mer, il a été décidé que la CU affectera 5M€ à la présente opération campus Nouveau siècle qui seront donc portés et affichés au crédit de la région Normandie. En conséquence, ces 5M€ issus du financement « contrat de territoire » de la CU porte le financement de la région de 15M€ à 20M€.

ECHEANCIER ET MONTANT DES DECAISSEMENTS DU PROJET EN PHASE 1 (26 006 769 €)

	Année 2023	Année 2024	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Cumul
CP	300 000 €	500 000 €	2 000 000 €	10 500 000 €	10 000 000 €	2 706 769 €	26 006 769 €

ECHEANCIER ET MONTANT DES ENCAISSEMENTS DU PROJET

Financeurs	Année 2023	Année 2024	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Cumul
ETAT	300.000 €		500.000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	1 000 000 €	
REGION		500.000 €	500.000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	1 000 000 €	
CA CAEN LA MER			500.000 €	2 250 000 €	2 000 000 €	350.000 €	
CD 14			500.000 €	2 250 000 €	2 000 000 €	356 769 €	
Cumul	300 000 €	500 000 €	2 000 000 €	10 500 000 €			26 006 769 €

Le tableau ci-dessous permet de visualiser la situation financière de notre établissement sur les quatre derniers exercices :

Année	Résultat	CAF	Fonds de roulement	Trésorerie
2020	5.6 M€	6.4 M€	26 M€	35.9 M€
2021	9.1 M€	12.9 M€	28.2 M€	35.8 M€
2022	3.4 M€	7.7 M€	18.8 M€	24 M€
2023	1.1 M€	6 M€	14.9 M€	49.3 M€

L'échéancier prévisionnel des encaissements/décaissements de réalisation de l'opération est présenté en annexe « planning budgétaire de l'opération ».

Au 31/12/2023, le fonds de roulement mobilisable est réparti comme suit :

- Fonds de roulement global : 14,9 M€
- Total provisions et dépréciations : 1,9 M€
- Fonds de roulement net mobilisable hors emprunts et capital restant dû : 0,7 M€

i. Déclaration de soutenabilité

L'opération est financée intégralement conformément au plan de financement repris dans le protocole d'accord Etat-Région pour la mise en œuvre du contrat de plan 2021-2027 signé le 15 novembre 2022. Ce contrat de plan ne fait pas appel à de l'autofinancement de l'établissement, la soutenabilité financière est donc engagée uniquement pour le portage des dépenses, sur la base du planning de l'opération, des modalités de versements des fonds par les financeurs et ce jusqu'à l'obtention des financements demandés.

b. Organisation de la conduite de projet

i. Modalités de la conduite de projet

L'université porte la maîtrise d'ouvrage de l'opération au travers de sa direction du patrimoine et de la logistique de l'université. L'expression des besoins prévue en phase 2 relèvera de la responsabilité des utilisateurs avec arbitrage de la présidence de l'université. Aucune prestation ne sera réalisée dans les autres bâtiments existants à l'exception du nouveau système de sécurité incendie du bâtiment E (annexe Droit) actuellement raccordé sur le SSI du bâtiment D. L'étude de faisabilité menée en 2023 pour l'opération de réhabilitation complète (phase 1 et 2), estime un montant global TDC à 45M€ et a permis d'appréhender l'opération avec une vision globale pour organiser une cohérence en deux phasages techniques.

Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Dans la perspective du portage de la maîtrise d'ouvrage par l'université, le pilotage de l'opération sera confié à la direction du patrimoine et de la logistique. Ce service est doté de compétences dans tous les domaines immobiliers liés à la conduite d'opération à savoir :

- un pôle de conduite d'opération ;
- Un pôle génie électrique (expertise métier) ;
- Un pôle génie climatique (expertise métier) ;
- Un pôle maîtrise des énergies (expertise métier) ;
- Un pôle maintenance et exploitation des systèmes de sécurité incendie (expertise métier) ;
- Un pôle financier et administratif (expertise en suivi d'opérations).

Dans la même démarche, l'université possède d'autres services qui seront impliqués dans l'élaboration du projet tels que la direction des systèmes d'Information et la direction de la prévention.

L'université prévoit de s'entourer de compétences externes dans plusieurs domaines spécifiques afin d'être en pleine mesure d'assurer la réussite du projet et l'atteinte des objectifs prévus. L'université va recruter un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage regroupant des compétences dans le domaine de la sécurité incendie.

ii. Principes d'organisation

Sans objet

iii. Prestations en régie

Sans objet

iv. Prestations externalisées

Sans objet

v. Planning prévisionnel de l'opération

Etudes de faisabilité	2023
Financement contractualisé dans le cadre du CPER	Novembre 2022
Notification du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre phase 1	Décembre 2024
Obtention des autorisations administratives	Second semestre 2025
Phase 1 travaux	2026/2027/2028
Réception travaux phase 1	2027/2028
Etude de programmation phase 2	2025
Dossier d'expertise /labellisation phase 2	2026
Notification du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre phase 2	2027
Phase 2	2028/2029/2030
Réception travaux phase 2	2029/2030

3. Annexes

- ✓ Délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Caen Normandie du 12 juillet 2024
- ✓ Etude de faisabilité 2023 de l'AMO OREKA

Délibération N°2024-057.

Projet de convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 juillet 2024

*Vu le code général de la fonction publique ;
Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;*

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve le projet de convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Résultat du vote : 30 pour.

Fait à Caen, le 15 juillet 2024.

Le Président de l'Université,




Lamri ADOUI

Délibération publiée le : **16 JUIL. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **16 JUIL. 2024**

Délibération N°2024-058.

Droits d'inscriptions pour les étudiants ingénieurs dans le cadre de leur réinscription en vue du dépôt du justificatif du niveau de langue anglaise.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 juillet 2024

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,
Vu la délibération 2019-059 du Conseil d'administration du 21 juin 2019 relative à l'organisation des enseignements de l'ESIX Normandie,*

DÉLIBÈRE

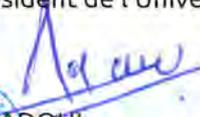
Article 1.

Le conseil d'administration approuve l'application du taux réduit du montant des droits d'inscription pour les étudiants Ingénieurs de l'ESIX Normandie dans le cadre de leur réinscription en vue du dépôt du justificatif du niveau de langue anglaise conditionnant la validation de leur diplôme d'Ingénieur, à compter de l'année universitaire 2024-2025.

Résultat du vote : 29 pour.

Fait à Caen, le 15 juillet 2024.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI


Délibération publiée le :

16 JUIL. 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

16 JUIL. 2024

Délibération N°2024-059.

Bilan annuel des actions CVEC

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 12 juillet 2024

*Vu les articles L712-3 et D841-9 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 juin 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve le bilan des actions conduites au cours de l'année 2023 par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Annexe : Bilan moral et financier CVEC 2023.

Résultat du vote : 31 pour.

Fait à Caen, le 15 juillet 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUR

Délibération publiée le : **16 JUIL. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **16 JUIL. 2024**

Bilan CVEC 2023

Bilan global.

La Contribution Vie étudiante et de campus (CVEC) est maintenant bien établie depuis sa mise en place en 2018 et bien connue des acteurs universitaires de vie étudiante. Néanmoins son usage et les actions résultant de son utilisation restent très largement méconnus des étudiants qui sont les contributeurs et les bénéficiaires.

Ainsi, la présentation d'un bilan, nécessaire règlementairement parlant dans le cas de cette taxe affectée, doit être un des moyens de mieux communiquer auprès des bénéficiaires mais également des partenaires des réalisations liées à son affectation.

De manière globale nous pouvons retenir les points suivants pour l'année civile 2023 :

- Pour la première fois, un bureau de vie étudiante a été créé afin de mieux faire connaître les services et actions de Vie étudiante. Cette démarche, initiée en 2023 s'inscrit dans une logique de construction à long terme d'un guichet unique facilitant l'accès aux services et aux droits de la communauté étudiante.
- Pour faire suite aux modifications du règlement intérieur de l'université votées fin 2022 en lien avec la circulaire Engagement étudiant de mars 2022, les commissions CVEC et FSDIE ont été fusionnées afin de fournir un point d'entrée unique pour l'ensemble des initiatives relevant de la vie étudiante, qu'elles émanent d'associations étudiantes, de composantes et services, de groupes d'étudiants ou de membres du personnel.
- La représentation étudiante a été augmentée pour totaliser plus de 50% des membres votants de la commission.
- Suite aux propositions d'élus étudiants, un règlement intérieur de la commission CVEC a été adopté.
- Un travail important de sécurisation budgétaire a été initié avec la direction financière du budget afin de mieux suivre les dépenses liées aux nombreuses actions. Plusieurs personnes à la DAFB sont mobilisées pour une partie de temps sur le budget CVEC.
- Une invitation permanente à assister aux commissions a été étendue à l'ensemble des services en lien avec la vie étudiante mais également à la région Normandie et à la Ville de Caen.
- Les projets ont été examinés lors de 8 commissions réunies tout au long de l'année au cours desquelles les porteurs sont invités à faire une présentation et à répondre aux questions des élus et membres de la commission.
- Ainsi ce sont au total, 121 projets qui ont été présentés, 6 projets n'ont pas été retenus et 1 a été annulé.

Les projets financés sont affectés à une des catégories suivantes :

- Accueil des étudiants : celui-ci peut être physique, social ou associé à un aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs, toutes ces initiatives améliorant l'intégration des étudiants à la communauté universitaire.
- Amélioration de la santé et de la prévention en faveur des étudiants, auquel nous ajoutons les actions solidaires et humanitaires proposées par les étudiants eux-mêmes.

- Actions en faveur de la pratique sportive.
- Actions culturelles.
- Actions de formations à destination des associatifs.
- Actions en lien avec le développement durable.

Les projets sont répartis dans les différentes catégories selon le graphe présenté dans la figure 1. On notera ainsi que les projets s’inscrivant dans le champ culturel sont les plus nombreux.

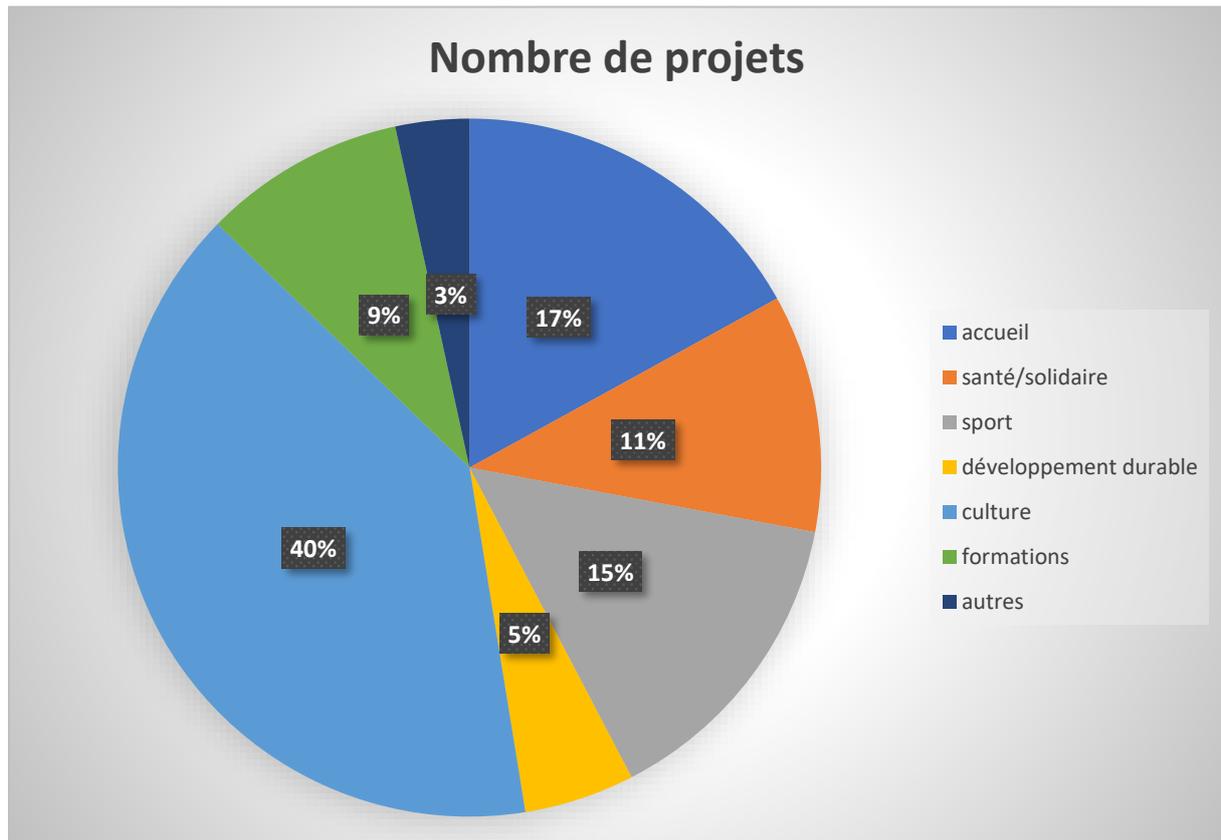


Figure 1. Répartition des projets selon les thématiques couvertes par la CVEC. Les projets sont répartis dans des grandes catégories. On note pour l’année 2023, la part très importante des projets présentant une envergure culturelle.

La recette notifiée pour l’année 2023 atteint la somme de 2 076 858 €, dont 1 162 121 € ont été décaissés. Le reliquat des sommes non dépensées alimente le fonds CVEC. La figure 2 présente la répartition des budgets en fonction des thématiques des projets. On notera la part prépondérante liées à la santé qui s’explique par la subvention exceptionnelle accordée pour la rénovation du bâtiment accueillant les futurs locaux du SSE.

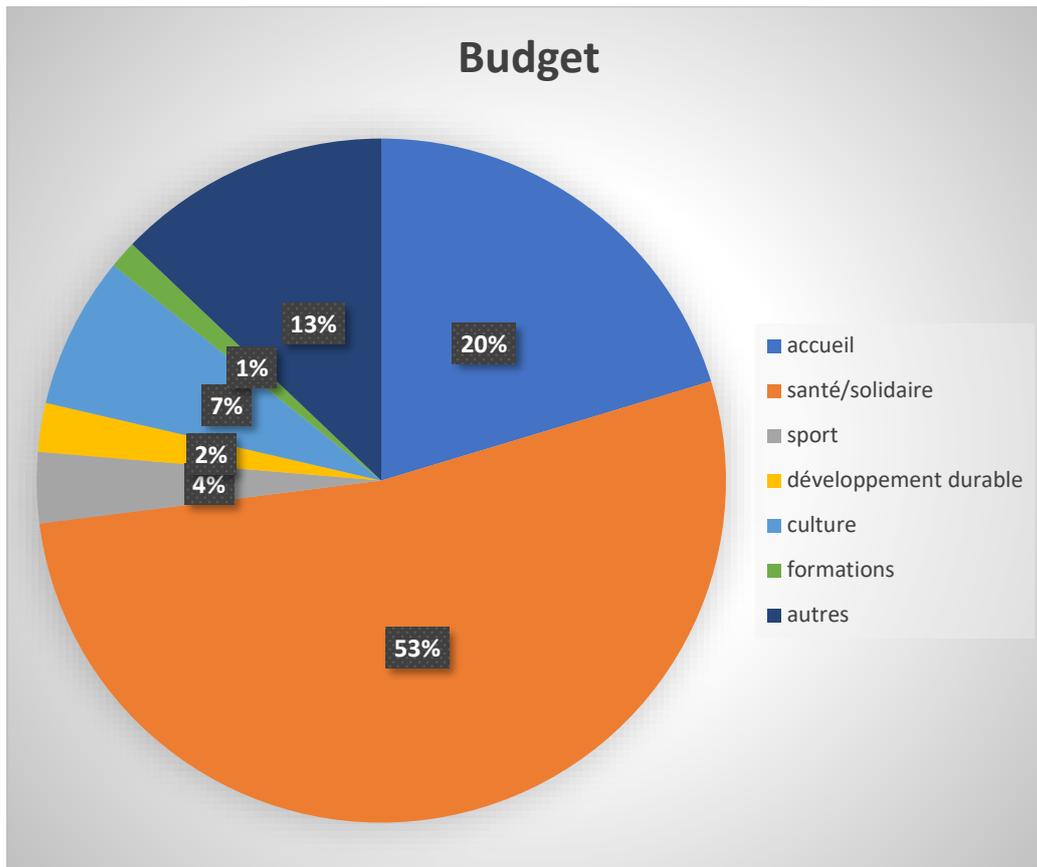


Figure 2. Répartition des dépenses en fonction des thématiques financées.

Dans le cadre des actions menées et notamment des projets de grande ampleur, nous soulignons que des co-financements sont systématiquement associés, nous pouvons citer :

- La rénovation du bâtiment qui abritera le SSE, dont la rénovation est financée par le plan France relance (60%), la Région Normandie (25%), et la CVEC Université de Caen Normandie (15%).
- La création du BVE dont les personnels et les emplois étudiants sont financés par la CVEC () et l'appel à projet Normandie Sup de la région Normandie.
- La rénovation et la création du tiers lieux situé sur le campus 2 dont la partie planification et gestion des travaux a été intégrée dans le plan de charge de la DPL.

Bilan par thématiques

1. Accueil (20 projets, budget 493 030 €)

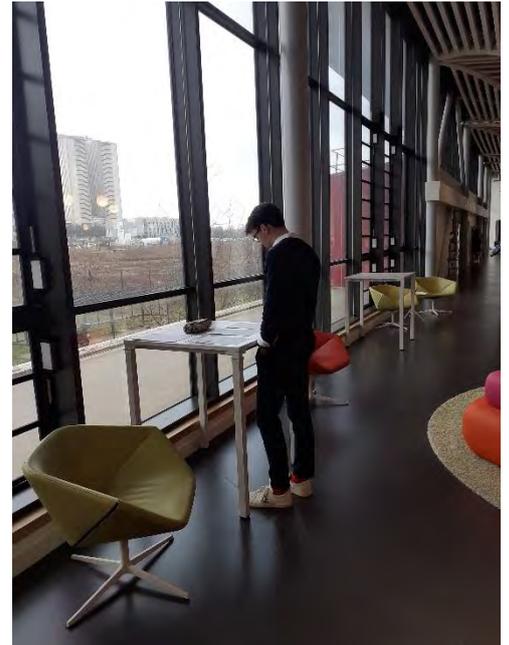
Dans la thématique accueil, nous regroupons les projets facilitant l'entrée de nos nouveaux étudiants avec des dispositifs de rentrée qui s'enrichissent chaque année, s'organisant sur plusieurs temps : un temps d'accueil et de visite au mois de juillet pour sécuriser les étudiants lors de leur première inscription associé à des visites de campus, un temps plus important au mois de septembre « campus en fête » destiné à mettre en lumière les services de vie étudiante de l'université mais également les

associations étudiantes et les partenaires locaux dont les villes et les acteurs culturels. En 2023, les campus 1,2, Saint-Lô, Cherbourg, Alençon-Damigny ont tous bénéficié de cette organisation.

Des associations étudiantes présentent également des projets afin de créer du lien social dans leur formation ou à destination d'un public particulier, c'est le cas de la corpo pharmacie qui organise un rallye en début d'année universitaire ce qui permet aux étudiants provenant de toutes les LAS de nouer des liens. Un autre exemple est présenté par l'association ESN (erasmus student network Caen) qui propose un programme de visites et découverte de la région aux étudiants internationaux.

L'accueil relève également d'une dimension physique avec des projets d'aménagement d'espace qui sont toujours plébiscités par la population étudiante que ce soit en extérieur ou en intérieur. Des services comme le SCD proposent également du mobilier qui favorise les postures dynamiques (figure 3).

Figure 3. *Installation de tables permettant le travail en position debout à la BU Madeleine Brès.*



Cette année, des établissements d'accueil d'étudiants inscrits à l'université de Caen se sont saisis de cette opportunité pour aménager des espaces comme le lycée Victor Grignard à Cherbourg pour ces CPGE.

Focus sur : la création du bureau de vie étudiante et d'un espace tiers lieu sur le campus 2.

L'année 2023 a vu naître le Bureau de vie étudiante, composé de deux chargées de projets recrutées en novembre et décembre qui encadrent une équipe d'emplois étudiants les Etudiants relais vie étudiante, présents sur tous les campus et dont la fonction est de relayer les informations vers la communauté étudiante, animer des moments clefs, mieux faire connaître les dispositifs proposés aux étudiants. Cet accompagnement humain a été une demande forte issue des consultations réalisées pour la rédaction du schéma directeur de la vie étudiante voté en juillet 2023. Cette action est associée à l'aménagement d'un espace au campus 2, situé sous la bibliothèque universitaire Rosalind Franklin qui pourra accueillir physiquement une des chargées de projet mais également des

permanences des services localisés au campus 1 (EOI, carré international, SSE...) ou des initiatives étudiantes.

Figure 4. *L'équipe du BVE au complet accompagnée des VP étudiants du CA et du CAC. les étudiants du BVE ont été encadrés par les chargées de mission Audrey Gosselin et Charlie Deschamps tout au long de l'année, plusieurs formations ont été organisées pour faciliter l'appropriation des tâches à effectuer.*



2. Sport (17 actions, 81 184€)

Les activités sportives sont utilisées par les associations pour créer du lien social, c'est ainsi que plusieurs d'entre elles ont sollicité la commission pour acquérir du matériel permettant de proposer des activités ludiques et sportives sur les temps de pause au sein des promotions et ce sur différents campus, notamment les campus distants. Plusieurs associations proposent aussi des activités thématiques notamment autour des sports nautiques ou autour des activités inclusives dans le cadre du handisport.

Focus sur : la participation de l'équipe féminine au championnat européen universitaire de basket ball.

L'équipe féminine de basket ball de l'université s'est qualifiée pour les championnats d'Europe, c'est ainsi qu'elle a participé à cette manifestation sportive du 23 au 31 juillet à Aveiro au Portugal.

L'équipe s'est classée 9^{ème} sur 12 participants. (figure 5)



Figure 5. Ensemble de photographies réalisées lors du déplacement au championnat d'Europe de basket-ball universitaire féminin.

3. Santé (8 projets, 1 227 783€) et actions solidaires (5 projets, 41 250€)

Les activités financées en commission au titre de la santé sont associées à des projets divers, on remarque ainsi des actions humanitaires portées par des étudiants en santé notamment pour sensibiliser, former des populations au dépistage des MST ou du diabète de type 2 au Togo ou des actions plutôt axées sur la prévention et le bien être comme des ateliers cuisine (figure 6), l'installation de cocons de siestes à l'IFSI de Cherbourg en Cotentin, ou de distributeurs de protection périodiques dans les IFSI de Vire et Flers.

Figure 6. Atelier cuisine proposé dans un contexte : écologique, sain et budget étudiant.



Les subventions attribuées ont également permis de soutenir l'action solidaire d'associations étudiantes à destination d'autres étudiants en situation de précarité, actions menées par l'Agorae, le BAE, Epiétu.

Focus sur : élargissement du dispositif de distributeurs de protection hygiénique dans un IFSI.

Des distributeurs de protections hygiéniques ont été progressivement installés sur l'ensemble des campus depuis plusieurs années, en s'appuyant notamment sur le réseau des bibliothèques universitaires, lieux de vie communs à toutes les formations et présentant l'amplitude horaire d'ouverture la plus importante. Néanmoins, les étudiantes suivant les formations dans les instituts de soins infirmiers (IFSI) localisées dans les villes dans lesquelles nous ne proposons pas d'autres formations ne bénéficiaient pas de ce dispositif. L'IFSI de Vire et Flers a ainsi proposé d'étendre le dispositif pour que ses étudiantes puissent en bénéficier, la coopération menée dans ce cadre est un bel exemple de mutualisation de moyens.

4. Développement durable (6 projets ; 56 403€)

Cette thématique ne figure pas officiellement dans les sujets traités par la CVEC mais elle émerge naturellement des propositions de la communauté étudiante. L'encouragement aux mobilités douces restent une action majeure souhaitée, c'est ainsi que des parkings pour vélos et trottinettes ont été financés sur les sites de Cherbourg en Cotentin (IFSI) et classes préparatoires aux grandes écoles du lycée Victor Hugo, une subvention pour accompagner l'achat de dispositifs de sécurité pour vélos a également été mise en place. Dans l'objectif de réduire la production de déchets, l'association des étudiants en masso-kinésithérapie d'Alençon a obtenu une subvention pour participer à l'achat de gourdes pour ses étudiants.

Focus sur : la création d'un jardin collaboratif écologique.

A l'initiative d'un groupe de doctorantes du campus 5, un espace vert a été aménagé en jardin collaboratif. Ce projet a rassemblé également des personnels des composantes et services de ce campus et a créé du lien avec la municipalité pour la mise en œuvre d'actions écologiques en faveur du recyclage et du compostage.

5. Culture (47 projets ; 174 426€)

La thématique de la culture est celle qui rassemble le plus de projets, dans toutes leur diversité. On peut ainsi noter que de nombreuses associations ont proposé des séjours culturels à leurs adhérents avec des thématiques aussi variées qu'un week-end scientifique à Paris, une sortie au château de Versailles, une visite de la commission européenne sur des périodes allant d'une journée à une semaine. La CVEC a également permis de co-financer des actions au long cours portées par le SUAC ou par le COUR sur l'ensemble de l'année universitaire pour des ateliers de pratiques artistiques, la subvention des places de cinéma pour les étudiants aux séances de cinéma de l'amphithéâtre Daure du mardi soir ou un parcours au Trident pour les élèves de CPGE du lycée Victor Grignard. Des expositions ont également fait l'objet de propositions comme le projet Habiter là, sur le site d'Alençon qui regroupe de nombreuses actions allant de la résidence d'artiste aux ateliers et expositions mais également une initiative étudiante sur le viol utilisé comme arme de guerre en RDC. Des propositions de conférence, organisées par les associations étudiantes ont également pu être

financées. La liste exhaustive des projets est proposée en annexe mais on note le très grand nombre d'associations différentes ayant proposé des activités dans cette thématique.

Focus sur : le Geek campus 2^{ème} édition.

Cette initiative est assez remarquable par la nature du consortium qui la porte, on retrouve ainsi des étudiants avec plusieurs associations impliquées (l'ordre du Phénix, le COUR,), le SUAC mais également le CEMU. Malgré une modification de date intervenue tardivement, la journée proposée sur un week-end de juin a pu rencontrer son public avec de nombreuses activités proposées : tournoi de e-sport, jeux de plateau, cosplay, concert...

Focus sur : voyage découverte de la géologie bretonne.

A l'initiative de l'association Caen geysers un voyage d'étude de la géologie bretonne a été proposé en mai 2023. A cette occasion, les étudiants ont préparé en amont le circuit afin de pouvoir présenter la diversité et la richesse géologique des sites visités. Une plaquette pédagogique a été rédigée pour que chacun puisse profiter au mieux de la thématique du séjour qui était ouvert à des étudiants en géologie mais aussi inscrits dans d'autres disciplines (figure 7).



Figure 7. Photographies issues du bilan du projet de sortie sur la géologie bretonne.

6. Formations (11 projets ; 31 770€) et autres types de projets.

Une partie du budget de la CVEC est dédiée aux actions de formations à destination des associations étudiantes. Ainsi des formations sont proposées par l'université, de manière obligatoire ou facultative. Parallèlement à cette offre, les associations et fédérations organisent elles-mêmes au niveau local ou national des sessions de formation. L'ensemble de ces dispositifs est nécessaire au bon fonctionnement du tissu associatif universitaire.

Enfin, un dernier type d'appel à projet a été réitéré cette année, le budget participatif étudiant dans lequel les étudiants sont invités à proposer des projets qui sont ensuite soumis au vote de la communauté étudiante après validation de leur éligibilité. Ce type d'appel à projet permet de sonder directement les étudiants sur leurs envies et leurs besoins.

Les quatre propositions lauréates de l'édition 2023 sont les suivantes :

- De nouveaux distributeurs de protection hygiénique, projet également lauréat de la première édition.
- Installation de fontaines à eau.
- Installation de micro-ondes en libre-service
- Installation de casiers.

Conclusion, perspectives.

La CVEC, un dispositif de mieux en mieux connu.

Nous pouvons nous féliciter d'une meilleure connaissance des dispositifs liés à la CVEC qui se manifeste par une augmentation significative du nombre de projets examinés en 2023 (121 projets et 48 en 2022). Un plus grand nombre de services et composantes se sont également saisis de cette opportunité pour aménager des espaces d'accueil qui remportent toujours un franc succès auprès de la communauté étudiante.

Une répartition de l'usage plus équitable car mieux appréhendée.

On observe également que les campus distants ainsi que les établissements accueillant les IFSI et des CPGE se sont saisis de la CVEC pour proposer des activités ou des aménagements à leurs étudiants. Un courrier et une communication spécifique leur avaient été adressés au cours de l'année.

Un levier à mobiliser dans le cadre du schéma directeur de la vie étudiante.

Les consultations conduites tout au long de l'année 2023 dans le cadre de la construction du SDVE ont permis de mieux diffuser l'information sur la CVEC et son utilisation. Ainsi l'utilisation de multiples canaux de communication est en faveur d'une meilleure prise en compte.

Intitulé du projet	Thématique principale	Campus concerné(s)	Porteur au sein de l'établissement/Association	Association étudiante	Etudiants bénéficiaires	Date de mise en œuvre du projet	Demande	Montant demandé	Date du passage en commission	Proposition des membres de la commission	Vote	Montant accordé	Modalités du versement	Montant 1er versement	Bilan reçu le	25% restant	Montant 2ème versement
Projet Lomé 2023	santé solidaire	campus 5		Togoban	7 étudiants en orthophonie	30/05/2023 au 25/06/2023	Participation financière à la mise en place d'une action humanitaire et culturelle à Lomé au Togo	2 250,00 €	02/02/2023	Proposition d'une subvention de 2 250 €	15 votants Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Proposition adoptée à l'unanimité	2 250,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 688,00 €	09/11/2023	562,00 €	562,00 €
3 projets humanitaires au Togo	santé solidaire	campus 5		Pelicaen SH	12 étudiants impliqués	les 6 et 7 avril 2023 sur le campus de Rouen	Participation financière à la mise en place de 3 actions humanitaires au TOGO	8 850,00 €	02/02/2023	Proposition d'une subvention de 8 850 €	16 votants Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0 Proposition adoptée à l'unanimité	8 850,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	6 638,00 €	11/09/2023	2 212,00 €	603,46 €
Atelier cuisine écologique, sain, budget étudiant	santé	campus 5		SPEPSC	15 à 20 étudiants	12/04/23	Participation à la rémunération des intervenants et aux frais des ingrédients	351,00 €	21/3/2023	Proposition d'une subvention de 351 €.	Avis favorable à l'unanimité	351,00 €	Subvention FSDIE 100 %	351,00 €	04/05/2023	/	/
Epi'Étu (épicerie solidaire étudiante de Cherbourg)	solidaire	Campus Cherbourg en Cotentin		Association Epi'Étu	120 étudiants	Année universitaire 2022-2023	Achat de marchandises et matériel	500,00 €	21/3/2023	Proposition d'une subvention de 500 €.	Avis favorable à l'unanimité	500,00 €	Subvention FSDIE 100 %	500,00 €		/	/
Distribution alimentaire	solidaire	campus 2		BAE	50 étudiants	24/03/23	Prise en charge en majorité des frais pour achat de denrées alimentaires	500,00 €	21/3/2023	Proposition d'une subvention de 500 €.	Avis favorable à l'unanimité	500,00 €	Subvention FSDIE 100 %	500,00 €		/	/
Projet "Cocons"	santé	Campus Cherbourg en Cotentin			210	sept-23	Financement du mobilier	10 560,00 €	11/4/2023	Proposition : subvention de 10 560 €	adopté à l'unanimité	10 560,00 €	Subvention CVEC 100 %	10 560,00 €	09/01/2024	/	/
Soutien à l'action de l'AGORAE Caen	solidaire	campus 1		FCBN	370 bénéficiaires actuellement	mai à juillet 2023	financement de l'achat de produits alimentaires	3 000,00 €	23/5/2023	Proposition : subvention de 3 000 €	adopté à l'unanimité	3 000,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	2 250,00 €		750,00 €	
Centre de Santé	santé	tous campus			33000 étudiant.es potentiel.les	1er septembre 2024	Participation à la rénovation immobilière de l'ex bâtiment du restaurant universitaire B afin qu'il puisse accueillir le Service de Santé des Etudiants	1 200 000,00 €	21/6/2023	Proposition : financement de 1 200 000 €	adopté à l'unanimité	#####	Financement direct de l'université.	/		/	/
Kit Marguerite et Cie - distributeur de protections périodiques gratuits pour les étudiantes	santé	IFSI Vire et Flers			187 étudiants en santé	01/09/2023	Financement de 50% du projet	3 645,60 €	20/9/2023	Proposition d'une subvention de 3645,60 €	Pour unanimité	3 645,60 €	Subvention CVEC 100 %	3 645,60 €		/	/
Achat d'ordinateurs pour prêt de longue durée	solidaire	tous campus			communauté étudiante	dès octobre 2023	Financement des 50 ordinateurs	35 000,00 €	20/9/2023	Proposition d'une subvention de 35 000 €	Pour unanimité	35 000,00 €	Financement direct de l'université.	/		/	/
Atelier cuisine simple, sain et écologique à petit budget	santé	Campus 5	association étudiante	SPEPSC	15 étudiants	Le 18 Janvier	Participation au financement du projet	451,50 €	22/11/2023	451,50 €	Pour unanimité	451,50 €	Subvention FSDIE 100 %	451,50 €	01/02/2024 et 15/3/24	/	/
Échange et partage France - Togo autour de la culture et de la santé	solidaire	Campus 5	association étudiante	Togoban	8 étudiants	Du 3 au 23 Juin	Participation au financement de l'action humanitaire	2 250,00 €	22/11/2023	2 250,00 €	Pour unanimité	2 250,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 687,50 €		562,50 €	
Hôpital des Nounours 2024	Santé	Campus 5	Association étudiante	SPEPSC	336 étudiants	29/01/24 au 09/02/24	Participation aux frais de l'évènement	1 675,00 €	20/12/2023	subvention de 1 675 €	Pour unanimité	1 675,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 256,25 €		418,75 €	

Intitulé du projet	Thématique principale	Campus concerné(s)	Porteur au sein de l'établissement/Association	Association étudiante	Etudiants bénéficiaires	Date de mise en œuvre du projet	Demande	Montant demandé	Date du passage en commission	Proposition des membres de la commission	Vote	Montant accordé	Modalités du versement	Montant 1er versement	Bilan reçu le	25% restant	Montant 2ème versement
Journée découverte des sports nautiques	sport	campus 5	association étudiante	Pharmasea Caen	30 étudiants	16 avril 2023	Participation aux frais des activités nautiques prévues	850,00 €	02/02/2023	Proposition d'une subvention de 850 €	15 votants Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Proposition adoptée à l'unanimité	850,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	638,00 €	15/06/2023	212,00 €	212,00 €
Semaine bien-être	sport	tous campus	association étudiante	FCBN	90 étudiants	6 au 10 février 2023	Participation aux frais des activités bien-être durant cette semaine	500,00 €	02/02/2023	Proposition d'une subvention de 500 €	15 votants Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Proposition adoptée à l'unanimité	500,00 €	Subvention FSDIE 100 %	500,00 €	15/06/2023	/	/
Journée Handivalide	sport	campus 2	association étudiante	2APES	150 à 200 étudiants	15/03/23	Participation aux frais des ateliers handisports proposés lors de cette journée	2 000,00 €	02/02/2023	Proposition d'une subvention de 2 000 €	16 votants Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0 Proposition adoptée à l'unanimité	2 000,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 500,00 €		500,00 €	
Une bulle de décompression dans la semaine	sport	Lycée Victor Grignard	personnel		24 étudiants	Mars Avril Mai 2023 : septembre à décembre 2023	Financement de l'activité	1 100,00 €	21/3/2023	Proposition d'une subvention de 1100 €	Avis favorable à l'unanimité	1 100,00 €	Subvention CVEC 100 %	1 100,00 €		0,00 €	/
Le sport c'est cool, et encore plus dans ton école !	sport	campus 4	association étudiante	IAE Caen Sports	2000	Avril-mai 2023	Participation au financement de matériel sportif	1 000,00 €	11/4/2023	Proposition : subvention de 720 € (soit les 1 000 € demandés moins les 280 € pour l'achat de paniers de basket) pour l'achat de « petits » équipements sportifs + accord de principe pour l'équipement en paniers de baskets en lien avec le SUAPS	adopté à l'unanimité	720,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	540,00 €	15/06/2023	180,00 €	180,00 €
Animation extra-scolaire de la promotion GEII	sport	campus Cherbourg en Cotentin	association étudiante	BDE GEII Cherbourg	promo IUT	semestres à venir	Participation au financement d'activités et de matériel sportifs	1 476,00 €	11/4/2023	Proposition : subvention de 1 476 €	adopté à l'unanimité	1 476,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 107,00 €		369,00 €	
CAEN NORMANDIE SUP'CUP 2023	sport	tous campus			700 étudiant-e-s Unicaen et Ecoles	le 14 octobre 2023	participation aux frais de l'événement sportif	1 000,00 €	23/5/2023	sursoir	/	/	/	/	/	/	/
Association sportive universitaire Caen	sport	tous campus	personnel		527	déjà engagé	participation aux frais de déplacement des sportifs durant l'année universitaire	45 000,00 €	23/5/2023	Proposition : subvention de 45 000 €	adopté (4 abstention et 8 pour)	45 000,00 €	CVEC : subvention de 20 000 € lors du 1er versement et 37 000 € lors d'un 2ème versement après passage en CA.	20 000,00 €	bilan incomplet	/	37 000,00 €

Participation au championnat d'Europe de basket-ball avec l'équipe féminine de l'ASUC	sport	tous campus	ptrsonntl		10	du 22 juillet au 31 juillet 2023	participation aux frais d'hébergement et de transport	12 000,00 €	23/5/2023	Proposition : subvention de 12 000 €	adopté à l'unanimité	12 000,00 €	CVEC : subvention de 20 000 € lors du 1er versement et 37 000 € lors d'un 2ème versement après passage en CA.	/	09/10/2023	/	/
Course solidaire la PELICaennaise 4ème édition	sport	campus Alençon-Damigny	association étudiante	Pelicaen SH	75 étudiant.es	dimanche 24 septembre 2023	Participation aux frais de la course: sécurité, tee-shirts, ecocups...	500,00 €	21/6/2023	Proposition : subvention de 500 €	adopté à l'unanimité	500,00 €	Subvention FSDIE 100 %	500,00 €	Course reportée/annulée attente si remboursement ou non	/	/
Week-end Nautique Pharmasea 2023	sport	campus 5	association étudiante	Pharmasea Caen	30 étudiant.es	9 au 10 septembre 2023	Participation aux frais des activités, du transport et du logement	1 000,00 €	21/6/2023	Proposition : subvention de 1 000 €	adopté à l'unanimité	1 000,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	750,00 €	30/11/2023	250,00 €	220 € (car excédent de 30 €)
Favoriser la cohésion inter-promo et inter-filières au moyen de jeux en plein air	sport	campus Alençon-Damigny		BDE Tadei Alençon	637 étudiant.es	1er septembre 2023	Achat jeux de plein air	683,20 €	21/6/2023	Proposition : subvention de 683,20 €	adopté à l'unanimité	683,20 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	512,40 €	25/08/2023	170,80 €	170,80 €
Unicaen Solidaire	sport	campus caennais			750 étudiant.es	19-oct-23	Participation aux frais liés à la course (communication, sécurité, animation...)	7 242,50 €	21/6/2023	Proposition : financement de 7 242,50 €	adopté à l'unanimité	7 242,50 €	Financement direct de l'université.	/		/	/
CAEN NORMANDIE SUP'CUP 2023	sport	tous campus	personnel		jeunes de la ville	01-sept-23	Participation aux frais de l'évènement sportif	1 000,00 €	21/6/2023	Proposition : subvention de 1 000 €	adopté à l'unanimité	1 000,00 €	Subvention CVEC 100 %	1 000,00 €	09/11/2023	/	/
Matériel pour pratiquer du sport au sein de l'IUT de Vire	sport	Campus Vire	association étudiante	BDE HSE Vire		Achat de matériel de sport (chasubles, filet, gilet, sacs lestés...)	224,00	18/10/2023	224,00	Adopté à l'unanimité	224,00 €	Subvention FSDIE 100 %	224,00 €	18/03/2024	/	/	
Évènement sportif Movember	sport	Campus caennais	association étudiante	BDE STAPS et SPEPSC	150 étudiants	Le 28 Novembre	Financement des t-shirts de l'évènement sportif	910,80 €	22/11/2023	910,80 €	Pour unanimité	910,80 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	683,00 €	29/12/2023	227,80 €	227,80 €
Aide au financement d'une semaine de ski	Sport	ampus Alençon-Damigr	Association étudiante	E TADEI Aleng	61 étudiants	26/02/24 au 01/03/24	Financement du bus durant le séjour	5 978,00 €	20/12/2023	subvention de 5 978 €	Pour unanimité	5 978,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	4 483,50 €	11/03/2024	1 494,50 €	1 494,50 €

Intitulé du projet	Thématique principale	Campus concerné(s)	Porteur au sein de l'établissement/Association	Association étudiante	Etudiants bénéficiaires	Date de mise en œuvre du projet	Demande	Montant demandé	Date du passage en commission	Proposition des membres de la commission	Vote	Montant accordé	Modalités du versement	Montant 1er versement	Bilan reçu le	25% restant	Montant 2ème versement
25èmes Journées de l'école doctorale nBISE.	culture	tous campus		Normandie Doc'	160 doctorants de Normandie	les 6 et 7 avril 2023 sur le campus de Rouen	Participation aux frais de transport, d'hébergement et de restauration des doctorants et des intervenants, frais des animations, de communication, de reprographie et d'achat de matériel	500,00 €	12/01/2023	Proposition d'une subvention de 500 €	16 votants : Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0 Proposition adoptée à l'unanimité	500,00 €	Subvention FSDIE 100 %	500,00 €	04/05/2023	/	/
Week-End Scientifique à Paris	culture	campus 1 et 2		Corpo Sciences Caen	50 étudiants dont 4 bénéficiaires de l'Agorae	11 et 12 mars	Participation aux frais d'une excursion de 2 jours à Paris sur un thème scientifique	4 000,00 €	02/02/2023	Proposition d'une subvention de 4 000 €	15 votants Pour : 11 Abstention : 4 Contre : 0 Proposition adoptée	4 000,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	3 000,00 €		1 000,00 €	
Mois de la Culture	culture	tous campus		FCBN	100 étudiants	mois de mars 2023	Participation aux frais des activités culturelles durant le mois de mars.	450,00 €	02/02/2023	Proposition d'une subvention de 450 €	15 votants Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Proposition adoptée à l'unanimité	450,00 €	Subvention FSDIE 100 %	450,00 €	Annulation du projet	/	/
À La Découverte De L'Europe	culture	campus 1		AELVE	100 étudiants	08/03/23	Participation financière aux lots dédiés aux participants étudiants	2 000,00 €	02/02/2023	Proposition d'une subvention de 2 000 €	15 votants Pour : 11 Abstention : 4 Contre : 0 Proposition adoptée	2 000,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 500,00 €	Annulation de l'événement (grève)	/	/
Visite de la Commission européenne par les M2 DIE	culture	campus 1		Norman'DIE	16 étudiants en M2 DIDE	30 et 31 mars	Participation aux frais de ce voyage scientifique	900,00 €	02/02/2023	Proposition d'une subvention de 900 €	15 votants Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Proposition adoptée à l'unanimité	900,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	675,00 €	18/07/2023	225,00 €	140,00 €
Les Innoviales	culture	Campus Cherbourg en Cotentin		ADGEA	Etudiants de 7 IUT de France soit 48 personnes.	9 et 10 Mars 2023	Participation aux frais d'accueil des étudiants d'IUT sur le campus de Cherbourg	1 800,00 €	02/02/2023	Projet non proposé au vote car non réglementaire à la CVEC (projets tutorés)		/	/	/	/	/	/
Forum Mobilité Électrique et Hydrogène (FMEH)	culture	Campus Cherbourg en Cotentin		ADGEA	31 bénévoles étudiants pour accueillir 198 collégiens	16/03/23	Participation aux frais d'accueil des collégiens accueillis par les étudiants de l'IUT sur cette journée	343,20 €	02/02/2023	Projet non proposé au vote car non réglementaire à la CVEC (projets tutorés)		/	/	/	/	/	/
Carnaval Étudiant de Caen Normandie	culture	tous campus		Carnaval Étudiant de Caen Normandie	La communauté étudiante	30/03/23	Participation aux frais de prévention du Carnaval étudiant de Caen	4 000,00 €	02/02/2023	Proposition d'une subvention de 4 000 €	16 votants Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0 Proposition adoptée à l'unanimité	4 000,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	3 000,00 €	27/08/2023	1 000,00 €	1 000,00 €
Saison Anniversaire du COUR - 40ans+30ans	culture	tous campus		COUR	71 étudiants adhérents + public étudiant et autres		Participation financière à la mise en place d'événements culturelles sur le campus	5 000,00 €	02/02/2023	Proposition d'une subvention de 5 000 €	16 votants Pour : 6 Abstention : 1 Contre : 9 Proposition rejetée	/	/	/	/	/	/

Geek Campus 2e édition du Festival	culture	campus caennais			500 (dont 128 joueurs possibles pour la participation au tournoi de e-sport)	Le samedi 4 avril 2023	Participation financière à la mise en place de la seconde édition du festival sur les campus	7 000,00 €	02/02/2023	Proposition d'une subvention de 7 000 €	16 votants Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0 Proposition adoptée à l'unanimité	7 000,00 €	Financement direct de l'université.	/		/	/
Exposition de sensibilisation sur les viols utilisés comme arme de guerre en RDC	culture	campus 1		Justice & Paix Jeunes	Tous (sauf si préinscription)	Mois d'Avril 2023	Participation à la communication	100,00 €	21/3/2023	Proposition d'une subvention de 100 €.	Avis favorable à l'unanimité	100,00 €	Subvention FSDIE 100 %	100,00 €	02/06/2023	/	/
Participation au concours national de plaidoirie en propriété intellectuelle	culture	campus 1		Association du Master II Droit du numérique de Caen	4 étudiants	12/13/14 avril 2023	Frais de transport, logement et nourriture	340,00 €	21/3/2023	Proposition d'une subvention de 340 €.	Avis favorable à l'unanimité	340,00 €	Subvention FSDIE 100 %	340,00 €		/	/
Visites culturelles à Paris	culture	campus 1		Association Master II Droit Notarial de Caen	19 étudiants	13 et 14 avril 2023	Participation aux frais de transports et d'hébergement	1 950,00 €	21/3/2023	Proposition d'une subvention de 1950 €	Avis favorable à l'unanimité	1 950,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 462,50 €	27/04/2023	487,50 €	487,50 €
Les Ondées	culture	campus caennais		Les Ondées	Le Jour-J : a minima 375 à 450 étudiants (bénévoles, volontaires et public)	20/05/23	Participation aux frais de l'évènement	4 000,00 €	21/3/2023	Proposition d'une subvention de 4000 €	Avis favorable à l'unanimité	4 000,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	3 000,00 €	15/09/2023	1 000,00 €	0 ?
Voyage universitaire : institutions, internationalisme et cultures	culture	campus 1		Res Publicaen	30 places proposées pour le voyage	séjour 1 : 5 au 7 mai 2023	Frais de visite, transport, logement et nourriture	3 900,00 €	21/3/2023	Proposition d'une subvention de 3900 €	Avis favorable à l'unanimité	3 900,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	2 925,00 €	Voyage décalé en septembre 2023 Bilan reçu le 16/10/23	975,00 €	522,40 €
Excursion archéologique	culture	campus 1		Artefac Caen	50 étudiants	11/04/23	Prise en charge du transport des étudiants pour l'excursion	1 400,00 €	21/3/2023	Proposition d'une subvention de 1400 €	Avis favorable à l'unanimité	1 400,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 050,00 €		350,00 €	
Demande de subvention en vue de l'achat d'une enceinte	culture	campus caennais		ASMEPC	Communauté étudiante proche santé, et autres via les associations	/	Participation aux frais de l'achat de l'enceinte	649,70 €	21/3/2023	Proposition d'une subvention de 649,70 €	Avis favorable	649,70 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	487,00 €	14/06/2023	162,70 €	162,70 €
Voyage Pédagogique d'étude de la géologie Bretonne	culture	campus 1		Caen Geysier	22 étudiants	fin mai 2023 (7 jours)	Participation aux frais de déplacement, de stationnement, de camping et également à ceux de la visite, de l'alimentation ainsi que l'hygiène	2 010,00 €	21/3/2023	Proposition d'une subvention de 2010 €	Avis favorable à l'unanimité	2 010,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 507,50 €	4/9/23 et 4/10/23	502,50 €	502,50 €
Gala de clôture du mois de la culture	culture	campus caennais		FCBN	250 étudiants	jeudi 6 avril de 18h à 1h	Participation aux frais de location, de loisirs, de sécurité, de communication, de nourriture et boisson	1 000,00 €	21/3/2023	Proposition d'une subvention de 1000 €	Avis favorable à l'unanimité	1 000,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	750,00 €	24/05/2023	250,00 €	250,00 €
Sorties au fil de l'eau	culture	campus caennais			80 étudiants	rentrée septembre, fin mai et juin	Financement des activités	2 530,00 €	21/3/2023	Proposition d'une subvention de 2530 €	Avis favorable	2 530,00 €	Subvention CVEC 100 %	2 530,00 €		0,00 €	/
Voyage de visites et d'échanges professionnels dans le domaine industriel pharmaceutique	culture	campus 5		APICAen	16	du 22 au 26 mai 2023	Participation aux frais de transport et d'hébergement du voyage	2 000,00 €	11/4/2023	Proposition : subvention de 2 000 €	adopté à l'unanimité	2 000,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 500,00 €	24/08/2023	500,00 €	0,00 €

Déplacement au concours national d'éloquence	culture	campus 1		Lex cadomus	4	9 au 11 juin	Participation aux frais de déplacement	540,00 €	23/5/2023	Proposition : subvention de 540 €	adopté à l'unanimité	540,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	405,00 €	06/07/2023	135,00 €	135,00 €
Little Black Devils - From Juno to Putot	culture			L'Ordre du Phénix	large	18 mai 2023-juin 2024	participation au financement du film-documentaire	15 000,00 €	23/5/2023	sursoir	/	/	/	/	/	/	/
Parcours du spectateur au Trident	culture	Campus Cherbourg en Cotentin			50 étudiant.es de prépa	Sept.2022 -mars 2023	Participation à l'achat de pass Elèves Trident Scène Nationale	675,00 €	21/6/2023	Proposition : subvention de 675 €	adopté à l'unanimité	675,00 €	Subvention CVEC 100 %	675,00 €		/	/
Evolution des voix: vers une réflexion audible des citoyens en devenir	culture	campus 1		Projet n°7		août à décembre 2023	Participation aux frais d'outils de production, post productions et évènements	11 614,67 €	21/6/2023	Proposition : subvention de 11 614,67 €	rejeté (2 abstentions)	/	/	/	/	/	/
Programme social des projets INTERCHU et SCOPE: été 2023	culture	campus 5		SPEPSC	50 étudiant.es	01/07/23	Participation aux frais de déplacements, sorties culturelles et alimentation	5 500,00 €	21/6/2023	Proposition : subvention de 5 500 €	adopté à l'unanimité	5 500,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	4 125,00 €	02/10/2023	1 375,00 €	461,91 €
Offre culturelle SUAC	culture	tous campus			ensemble de la communauté étudiante de l'Université de Caen Normandie	sept-23	Participation aux frais liés aux ateliers programmés pour l'année 2023-2024 au SUAC	40 000,00 €	21/6/2023	Proposition : financement de 40 000 €	adopté à l'unanimité	40 000,00 €	Financement direct de l'université.	/	/	/	/
20 ans de la BU Rosalind-Franklin	culture	campus 2			les étudiants usagers de la BU	du 6 au 9 novembre 2023	Financement des activités photobooth et atelier portrait pour l'événement.	2 980,00 €	20/9/2023	Proposition d'une subvention de 2 980 €	Pour unanimité	2 980,00 €	Financement direct de l'université.	/		/	/
« Sous les lumières »	culture	campus 1			4 étudiants	du 14 au 17 octobre 2023	Participation aux frais de déplacement et d'hébergement des étudiants	2 235,75 €	20/9/2023	Proposition d'une subvention de 2 235,75 €	Pour unanimité	2 235,75 €	Financement direct de l'université.	/		/	/
Saison 2023-2024 du Chœur & Orchestre Universitaire Régional - COUR	culture	tous campus		COUR	83 étudiants adhérents et le public étudiant sur les événements	2023-2024	Participation aux financements des événements du COUR sur les Campus	53 000,00 €	20/9/2023	Proposition d'une subvention de 53 000 €	Contre : 4 voix Pour : 7 voix Abstention : 0 voix	53 000,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	39 750,00 €		13 250,00 €	
Cinesix	Culture	Campus Cherbourg en Cotentin	Association	ADEIC		Participation à l'achat d'un lecteur DVD, d'une machine et boîtes à pop corn, des droits de diffusion de 10 séances		1 430,00	18/10/2023	1 430,00	Adopté à l'unanimité	1 430,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 072,50 €		357,50 €	
Démocratie environnementale : quelles solutions d'avenirs ?	Culture	Campus 1	Association	Projet n°7		Participation aux frais de communication (impression d'affiches...), achat de fournitures, frais de transport des intervenants et aux frais du pot de convivialité		705,30	18/10/2023	705,30	Adopté à l'unanimité	705,30 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	529,00 €		176,30 €	
L'Europe en question : quelles problématiques et quel avenir ?	Culture	Campus 1	Association	Projet n°7		Participation aux frais de communication (impression d'affiches...), achat de fournitures, frais de transport des intervenants et aux frais du pot de convivialité		500,00	18/10/2023	500,00	Adopté à l'unanimité	500,00 €	Subvention FSDIE 100 %	500,00 €		/	/

Exposition ArtIfsActs : rétrospective de la Gravure Cubaine	Culture	Campus 3	Association	BDE Campus 3 ArtIfsActs		Participation aux frais du projet (transport intervenants, hébergement, transport œuvres, encadrements, communication, impression catalogue et rémunération prestations d'artistes)		1 500,00	18/10/2023	1 500,00	Adopté à l'unanimité	1 500,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 125,00 €		375,00 €	
Voyage d'étude à Prague 2024	Culture	Campus Alençon-Damigny	association étudiante	APEPS Alençon	40 étudiants	Du 21 au 27 Janvier	Participation au financement du voyage	4 300,00 €	22/11/2023	4 300,00 €	Pour unanimité	4 300,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	3 225,00 €	16/02/2024	1 075,00 €	0,00 €
Projet HABITER Là	Culture	Campus Alençon-Damigny	enseignant et étudiants		Étudiants du campus d'Alençon	De Janvier à Juin	Financement des ateliers	1 500,00 €	22/11/2023	1 500,00 €	Pour unanimité	1 500,00 €	Financement direct de l'université	/	13/05/2024	/	/
Sortie au château de Versailles	Culture	Campus 1	association étudiante	AEHC	55 étudiants	Le 3 Février	Participation au financement de la partie transport du voyage	1 221,00 €	22/11/2023	1 221,00 €	Pour unanimité	1 221,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	915,75 €	14/02/2024 et 7/3/24	305,25 €	0,00 €
Voyage universitaire à Berlin	Culture	Campus 1	association étudiante	ResPublicaen	25 étudiants	Du 13 au 17 Mai	Participation au financement du voyage	3 000,00 €	22/11/2023	3 000,00 €	Pour unanimité	3 000,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	2 250,00 €		750,00 €	
Twinnet 2024 : Échange franco-polonais des étudiants en pharmacie	Culture	Campus 5	association étudiante	ACEPC	Une dizaine d'étudiants	Fin Février à début Mars	Participation au financement de l'échange	1 800,00 €	22/11/2023	1 800,00 €	Pour unanimité	1 800,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 350,00 €		450,00 €	
Journée de l'engagement pour la jeunesse européenne	Culture	Campus 1	association étudiante	FCBN	60 étudiants	Le 27 Janvier	Participation au financement du projet	400,00 €	22/11/2023	400,00 €	Pour unanimité	400,00 €	Subvention FSDIE 100 %	400,00 €		/	/
The Cherry Stones (Théâtre)	Culture	Campus 1	Etudiants		25 étudiants	Le 20 Décembre	Financement des décors de la pièce de théâtre	300,00 €	22/11/2023	300,00 €	Pour unanimité	300,00 €	Financement direct de l'université	/	/	/	/
Le carnaval étudiant c'est l'université de Caen Normandie; Char universitaire carnaval 2024	culture	tous campus	Association étudiante	L'Ordre du Phénix	Communauté étudiante	28/03/2024	Participation au financement du char	6 621,66 €	20/12/2023	Subvention de 4 910 € (sans les kits de prévention de 1711 €)	Pour unanimité	4 910,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	3 682,50 €	21/05/2024	1 227,50 €	1 227,50 €
Valorise ton CV	culture	Campus 1	Association étudiante	FCBN	300 étudiants	18/01/2024	Participation au financement de l'évènement	400,00 €	20/12/2023	subvention de 400 €	Pour unanimité	400,00 €	Subvention FSDIE 100%	400,00 €		/	/
Participation au Festival International du Court-Métrage de Clermont Ferrand	Culture	Campus 1	Association étudiante	Association Ciné Marée Haute	23 étudiants	5 au 9/02/24	Participation au financement de l'évènement	5 100,00 €	20/12/2023	après retour du budget rectifié : subvention de 5100 €	Pour unanimité	5 100,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	3 825,00 €	04/03/2024	1 275,00 €	0,00 €
Séjour d'étude à la découverte du panorama des industries agroalimentaires en Suède	Culture	Campus 2	Association étudiante	BDE Esix Caen	7 étudiants	23/04/2024	Participation au financement du voyage	2 200,00 €	20/12/2023	subvention de 2200 €	Pour unanimité	2 200,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 650,00 €	03/05/2024	550,00 €	0 € de subvention car le budget est excédentaire de 718,52 €
« DEMAIN » : 4ème Journée de l'École Doctorale « Homme, Sociétés, Risques et Territoire »	Culture	Tous les campus	Association étudiante	Normandie Doc	60 doctorants normands	22/03/2024	Participation aux frais de la journée	500,00 €	20/12/2023	subvention de 500 €	Pour unanimité	500,00 €	Subvention FSDIE 100%	500,00 €	29/03/2024	/	/

Journée de l'école doctorale normande de chimie – juin 2024	Culture	Tous les campus	Association étudiante	ADCOS	110 doctorants normands	27/06/2024	Participation aux frais de la journée	1 000,00 €	20/12/2023	subvention de 1 000 €	Pour unanimité	1 000,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	750,00 €		250,00 €	
---	---------	-----------------	-----------------------	-------	-------------------------	------------	---------------------------------------	-------------------	------------	-----------------------	----------------	------------	-----------------------------	----------	--	----------	--

Intitulé du projet	Thématique principale	Campus concerné(s)	Porteur au sein de l'établissement/Association	Association étudiante	Etudiants bénéficiaires	Date de mise en œuvre du projet	Demande	Montant demandé	Date du passage en commission	Proposition des membres de la commission	Vote	Montant accordé	Modalités du versement	Montant 1er versement	Bilan reçu le	25% restant	Montat 2ème versement
Transformation de 2 logements en locaux associatifs au campus 2	accueil	campus 2	personnel		Toute la communauté universitaire - 29 à un moment donné	en 2023 au niveau de la BU STAPS campus2	Achat de foncier et travaux	200 000,00 €	12/01/2023	Proposition du financement à hauteur de 200 000 €	15 votants : Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Proposition adoptée à l'unanimité	200 000,00 €	Financement direct de l'université.	/		/	/
Twinnet avec la faculté de Hradec Králové	accueil	campus 5	Association étudiante	ACEPC	16 étudiants (dont 8 étudiants internationaux extérieurs)	9 au 12 mars 2023	Participation aux frais d'accueil et d'activités des étudiants internationaux accueillis durant leur séjour à Caen	1 650,00 €	02/02/2023	Proposition d'une subvention de 1650 €	15 votants Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Proposition adoptée à l'unanimité	1 650,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 238,00 €	20/07/2023	412,00 €	412,00 €
Mise a disposition de tables sur les espaces verts pour permettre la restauration des étudiants en extérieur.	accueil	Alençon-Damigny	personnel		300	juin-23	financement des tables	1 139,40 €	23/5/2023	Proposition : subvention de 1 139,40 €	adopté à l'unanimité	1 139,40 €	Subvention CVEC 100 %	1 139,40 €	11/07/2023	/	/
Intégration des étudiants internationaux dans la vie étudiante française.	accueil	tous campus	Association étudiante	Erasmus & International in Caen EIC	Les étudiants internationaux	1er semestre 2023-2024	participations aux activités d'intégration	4 059,90 €	23/5/2023	Proposition : subvention de 4 059,90 €	adopté à l'unanimité	4 059,90 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	3 045,00 €		1 014,90 €	
Salle Détente	accueil	Lycée Victor Grignard	personnel		80 étudiant.es de prépa	Avril Mai 2023	Participation aux frais d'aménagement d'une salle de détente (achat mobilier et matériels informatiques)	10 000,00 €	21/6/2023	Proposition : subvention de 10 000 €	adopté à l'unanimité	10 000,00 €	Subvention CVEC 100 %	10 000,00 €		/	/
Salle de Travail	accueil	Lycée Victor Grignard	personnel		80 étudiant.es de prépa	Avril Mai 2023	Participation à l'achat de tableaux pour l'aménagement de salles de travail	1 500,00 €	21/6/2023	Proposition : subvention de 1 500 €	adopté à l'unanimité	1 500,00 €	Subvention CVEC 100 %	1 500,00 €		/	/
Extension des horaires d'ouverture en nocturne de la BU Rosalind Franklin (NoctamBU)	accueil	Campus 2	personnel		Etudiant.es du campus 2 ou logeant à proximité (5000 inscrits en 2022)	sept-23	Etendre les horaires d'ouverture en nocturne de la BU Rosalind-Franklin	14 100,48 €	21/6/2023	Proposition : financement de 14 100,48 €	adopté à l'unanimité	14 100,48 €	Financement direct de l'université.	/		/	/
Intégration Cherbourg	accueil	Campus Cherbourg en Cotentin	personnel		300 étudiant.es	07/09/23	Participation aux activités d'intégration	1 943,00 €	21/6/2023	Proposition : financement de 1 943 €	adopté à l'unanimité	1 943,00 €	Financement direct de l'université.	/		/	/
XXXVeme Rallye des étudiants en pharmacie de Caen	accueil	Campus 5	Association étudiante	ACEPC	150 étudiant.es	18-oct-23	Participation aux frais liés au rallye (essence, matériels, activités..)	1 700,00 €	21/6/2023	Proposition : subvention de 1 700 €	adopté à l'unanimité	1 700,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 275,00 €		425,00 €	
Favoriser la cohésion inter-promo et inter-filières au travers de jeux de société	accueil	Alençon-Damigny	Association étudiante	BDE Tadei Alençon	637 étudiant.es	1er septembre 2023	Achat de jeux de société	575,80 €	21/6/2023	Proposition : subvention de 575,80 €	adopté à l'unanimité	575,80 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	431,85 €	25/08/2023	143,95 €	143,95 €
Grande Intégration Campus Damigny	accueil	Alençon-Damigny	personnel		500 étudiant.es	27-sept-23	Participation aux activités d'intégration	4 440,00 €	21/6/2023	Proposition : financement de 4 440 €	adopté à l'unanimité	4 440,00 €	Financement direct de l'université.	/		/	/
Campus en fête édition 2	accueil	Campus 1 et 2	VPE + personnel		étudiant.es unicaen des campus caennais	12 et 26 septembre 2023	Participation aux activités d'intégration	23357,91 €	21/6/2023	Proposition : financement de 23 357,91 €	adopté à l'unanimité	23 357,91 €	Financement direct de l'université.	/		/	/
Campus 2 Day 2023	accueil	campus 2	Association étudiante	Corpo Sciences Caen	200 étudiant.es	12-sept	Participation aux frais animations et nourriture	1 500,00 €	21/6/2023	Proposition : subvention de 1 500 €	adopté à l'unanimité	1 500,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 125,00 €		375,00 €	
Accueil étudiant.es en médecine et pharmacie pendant la pause estivale	accueil	campus 5	VPE + personnel		150 étudiant.es	du 17 juillet au 14 août 2023	Participation aux permettant l'ouverture d'Aula Magna pendant l'été pour accueillir les étudiant.es de pharmacie et de médecine préparant des concours	4 824,10 €	21/6/2023	Proposition : financement de 4 824,10 €	adopté à l'unanimité	4 824,10 €	Financement direct de l'université.	/	06/11/2023	/	/
Nouveau service de proximité: Bureau de Vie Etudiante	accueil	tous campus	personnel		ensemble de la communauté étudiante de l'Université de Caen Normandie	21-août-23	Participation au budget de masse salariale pour le fonctionnement d'un nouveau service à l'Université: le Bureau de Vie Etudiante	153 181,14 €	21/6/2023	Proposition : financement de 153 181,14 €	adopté à l'unanimité	153 181,14 €	Financement direct de l'université.	/		/	/

Déploiement du BVE	accueil	tous campus	personnel					11 250,00 €	20/9/2023	Acquisition matériel pour 18 étudiants-relais	Pour unanimité	11 250,00 €	Financement direct de l'université.	/		/	/
Intégration des étudiants internationaux et sensibilisation des étudiants locaux à la mobilité internationale	accueil	tous campus	Association étudiante	Erasmus Student Network Caen (ESN Caen)	Etudiants internationaux	semestre 2	Participation au financement du projet	5 693,36 €	20/12/2023	subvention de 5693,36 €	Pour unanimité	5 693,36 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	4 270,00 €		1 423,36 €	
Rénovation des atriiums de l'IUT TC et GEA de Cherbourg	accueil	Campus Cherbourg en Cotentin	personnel		Etudiants de l'IUT Cherbourg	semestre 3	Participation financement du mobilier	42 065,38 €	20/12/2023	ancement de 42 065,38 €	Pour unanimité	42 065,38 €	Financement direct de l'université	/		/	/
Tables hautes pour la BU Madeleine-Brès	accueil	Campus 5	personnel		Etudiants dans la BU	semestre 2	Financement du mobilier	3 324,12 €	20/12/2023	financement de 3 342,12 €	Pour unanimité	3 342,12 €	Financement direct de l'université	/	18/03/2024	/	/
Réaménagement de la Cafétéria de l'ESIX - Cherbourg	accueil	Campus Cherbourg en Cotentin	Association étudiante	BDE Esix	260 étudiants	semestre 2	Financement du réaménagement	6 708,00 €	20/12/2023	subvention de 6708 €	Pour unanimité	6 708,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	5 031,00 €		1 677,00 €	

Intitulé du projet	Thématique principale	Campus concerné(s)	Porteur au sein de l'établissement/Association	Porteur du projet	Association étudiante	Etudiants bénéficiaires	Date de mise en œuvre du projet	Demande	Montant demandé	Date du passage en commission	Proposition des membres de la commission	Vote	Montant accordé	Modalités du versement	Montant 1er versement	Bilan reçu le	25% restant	Montat 2ème versement
Hackathon	développement durable	campus caennais		Elsa Jaubert, vice-présidente de la CFVU et Nicolas Eschach, directeur de l'IEP Sciences Po Rennes antenne de Caen		40 étudiant Unicaen et IEP	du 14 au 16 octobre 2022	Premier prix lauréat	10 000,00 €	12/01/2023	Proposition du financement à hauteur de 10 000 €	16 votants : Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0 Proposition adoptée à l'unanimité	10 000,00 €	Financement direct de l'université.	/		/	/
Projet "parkings trotinettes"	développement durable	Campus Cherbourg en Cotentin		IFSI Cherbourg en Cotentin Isabelle Derrien, directrice (isabelle.derrien@ch-cotentin.fr)		210	sept-23	Financement du mobilier	767,64 €	11/4/2023	Proposition : subvention de 767,64 €	adopté à l'unanimité	767,64 €	Subvention CVEC 100 %	767,64 €	09/01/2024	/	/
Jardin collaboratif et écologique pour la biodiversité	développement durable	campus 5		Anne-Lise Marais, Emma Milot, Marc Toutain et Pauline Saliou (étudiants)		environ 4000 étudiant et les personnels	dès que possible sur le site du PFRS	Aménagement paysager et achat d'outillage	34 005,36 €	11/4/2023	Proposition : subvention de 34 005 €	adopté (4 abstention et 10 pour)	34 005,00 €	Financement direct de l'université.	/		/	/
Prévention relative aux vols de deux roues	développement durable	campus caennais		Direction de la prévention Yannick Jupin, directeur		Campus 1 / 2 / 4 / 5	semestres à venir	Financement des antivols	659,99 €	11/4/2023	Proposition : subvention de 659,99 €	adopté à l'unanimité	655,99 €	Financement direct de l'université.	/		/	/
Gourdes pour l'IFRES	développement durable	Campus Alençon-Damigny		CROCOMO Mattéo (association BDE Tadei)	BDE Tadei Alençon	637 étudiant.es	Rentrée 2023	Participation aux frais d'achat de	5 840,80 €	21/6/2023	Proposition : subvention de 5 840,80 €	adopté à l'unanimité	5 840,80 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	4 380,60 €	25/08/2023	1 460,20 €	0,00 €
Mobilités douces Victor Hugo	développement durable	Lycée Victor Hugo		MACREL Laurent (Lycée Victor Hugo)		220 étudiant.es	1er septembre 2023	Achat équipements pour abriter	5 130,00 €	21/6/2023	Proposition : subvention de 5 130 €	adopté (1 abstention)	5 130,00 €	Subvention CVEC 100 %	5 130,00 €	17/05/2024	/	/
Kits 0 déchet	développement durable			Théo Lesénéchal, Président de l'association étudiante L'Ordre du Phénix	L'Ordre du Phénix	3000	du 18 au 26 novembre 2023	Financement des kits 0 déchet	70 692,00 €	20/9/2023	Proposition d'une subvention de 70 692 €. Si avis défavorable : consultation étudiante en lien avec Olivier Maquaire, Vice-présidente délégué en charge du DD dans le cadre de la démarche Label DD&RS.	Contre : 7 voix Pour : 3 voix Abstention : 0 voix	/	/	/	/	/	/

Intitulé du projet	Thématique principale	Campus concerné(s)	Porteur au sein de l'établissement/Association	Porteur du projet	Association étudiante	Etudiants bénéficiaires	Date de mise en œuvre du projet	Demande	Montant demandé	Date du passage en commission	Proposition des membres de la commission	Vote	Montant accordé	Modalités du versement	Montant 1er versement	Bilan reçu le	25% restant	Montant 2ème versement
SNEE (Séminaire National des EluEs EtudiantEs à Caen)	Formations	tous campus		Oshen Samson, présidente de la FCBN	FCBN	200 étudiants de toute la France et 40 membres de la FAGE	du 23 au 26 mars 2023 à Caen (Campus 1 et 5, château de Caen, Mémorial de Caen et salle municipale de Mondeville)	Participation aux frais d'hébergement, de transport, de restauration, de formations, de visites culturelles et de soirée de clôture (au titre du FSDIE)	20 000,00 €	12/01/2023	Proposition d'une subvention de 20 000 €	1er vote : 14 votants Pour : 6 Contre : 6 2 abstention : 2 2ème vote : 15 votants Pour : 7 Contre : 5 Abstentions : 3 Proposition adoptée	20 000,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	15 000,00 €	07/07/2023	5 000,00 €	5 000,00 €
WE2F (Week-end de formation des formateurs caennais 2023)	Formations	campus caennais		Solène Canonne, 1ère vice-présidente de la FCBN et Oshen Samson, présidente de la FCBN	FCBN	23 étudiants (15 à former et 8 formateurs)	du 28 au 29 janvier 2023 sur le campus 1	Participation aux frais de restauration, d'achat de polos, de logistique, d'essence, de matériel d'entretien, de prévention et de communication, et autres (au titre du FSDIE)	300,00 €	12/01/2023	Proposition d'une subvention de 300 €	15 votants : Pour : 11 Abstention : 4 Contre : 0 Proposition adoptée	300,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	225,00 €		75,00 €	
WEF Normand (Week-end de formation des cadres et bénévoles associatifs normands)	Formations	tous campus		Solène Canonne, 1ère vice-présidente de la FCBN et Oshen Samson, présidente de la FCBN	FCBN	120 étudiants normands, 30 membres de la FCBN, FEDER et FED'LH et 2 formateurs FAGE	du 10 au 12 février 2023 au Novotel Le Havre Centre Gare	Participation aux frais d'hébergement, de restauration, de transport, de communication et de formation (au titre du FSDIE)	2 500,00 €	12/01/2023	Proposition d'une subvention de 2 500 €	15 votants : Pour : 10 Abstention : 5 Contre : 0 Proposition adoptée	2 500,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 875,00 €	27/06/2023	625,00 €	625,00 €
WEFF-FNEO (week-end de formations de la FNEO)	Formations	campus 5		Solène Allaire et Honorine Duval, étudiantes et membres de l'association étudiante ETOC!	ETOC!	125 étudiants en orthophonie de la fédération nationale et de l'association ETOC!	du 3 au 5 février 2023 sur le campus 1	Participation aux frais d'alimentation, de communication, de logistique, de décoration, d'essence et de visite de la ville (au titre du FSDIE)	2 800,00 €	12/01/2023	Proposition d'une subvention de 2 800 €	15 votants : Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Proposition adoptée à l'unanimité	2 800,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	2 100,00 €	01/03/2023	700,00 €	700,00 €
Week-end de formation Caen Lang'Ta	Formations	campus 1		AELVE Sam Paumier	AELVE	35 étudiants par atelier, 25 étudiants linguistes de France et 10 formatrices réseau FNAE	7, 8 et 9 avril 2023	Participation aux frais de logement, de déplacement, de communication et de repas	1 700,00 €	21/3/2023	Proposition d'une subvention de 1700 €	Avis favorable à l'unanimité	1 700,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	1 275,00 €	09/05/2023	425,00 €	425,00 €

Congrès de passation de la FENEPSY	formations	campus 1		EPSYCA (Association des étudiants en psychologie de Caen) Cynaël Galliez	EPSYCA	20 étudiants caennais, et 60 étudiants d'autres universités	2 au 4 juin 2023	Participation au financement du congrès en général (frais d'hébergement et lieu d'accueil ...)	1 100,00 €	11/4/2023	Proposition : subvention de 1 100 €	adopté à l'unanimité	1 100,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	825,00 €	28/06/2023	275,00 €	275,00 €
Deuxième Congrès Annuel de la FCBN	formations	tous campus		Oriane ROUAULT FCBN	FCBN	1000 visiteurs (centre-ville) 80 étudiants unicaen	26 et 27 mai 2023	participation au financement du festival des assos et à la restauration	380,00 €	23/5/2023	Proposition : subvention de 380 €	adopté à l'unanimité	380,00 €	Subvention FSDIE 100 %	380,00 €	11/11/23 incomplet	/	/
Week-end de formation Associatif de l'Ordre du Phénix	formations	tous campus		Théo Lesénéchal / Maël Chauvineau Ordre du Phénix	L'Ordre du Phénix	20	26 au 28 mai	participation aux frais du weekend de formation	440,00 €	23/5/2023	Proposition : subvention de 440 €	adopté à l'unanimité	440,00 €	Subvention FSDIE 100 %	440,00 €		£	/
Week-End de Formation des Administrateur·rices et des Elu·es de la FCBN (WEFAxE)	formations	tous campus		Maël BRIZE association étudiante FCBN	FCBN	42	du 13 au 15 octobre 2024	Participation aux frais du weekend de formation	800,00 €	20/9/2023	Proposition d'une subvention de 800 €	Pour unanimité	800,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	600,00 €		200,00 €	
Weekend de Formation Associatif	Formations	tous campus	Association	Théo LESENECHAL, Président et Maël CHAUVINEAU, Vice-présidente de l'association étudiante L'Ordre du Phénix	L'Ordre du Phénix		Participation aux frais d'achat d'alimentation, d'activité et de frais d'impression		500,00	18/10/2023	500,00	4 Abstention 7 Pour 0 Contre	500,00 €	Subvention FSDIE 100 %	500,00 €		/	/
Congrès Normand à Rouen	Formations	tous campus	Association étudiante	Bérénice Saiter	FCBN	150 étudiants normands	19 au 21/01/2024	Participation aux frais du congrès	1 250,00 €	20/12/2023	vention de 1250	3 abstentions et 8 voix pout : projet adopté	1 250,00 €	Subvention FSDIE 75% et 25%	937,50 €		312,50 €	

Délibération N°2024-060.

Demande d'habilitation du DU « Intelligence artificielle pour les sciences »
(UFR des Sciences)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 juillet 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 juin 2024 ;

DÉLIBÈRE

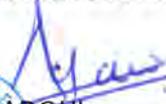
Article 1.

Le conseil d'administration approuve la demande d'habilitation du DU « Intelligence artificielle pour les sciences ».

Résultat du vote : 31 pour.

Fait à Caen, le 15 juillet 2024.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI


Délibération publiée le : **16 JUIL. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **16 JUIL. 2024**

Délibération N°2024-061.

Demande d'habilitation du DU « Didactique du français langue étrangère »
pour apprenants norvégiens (Carré International).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 juillet 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 juin 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve la demande d'habilitation du DU « Didactique du français langue étrangère ».

Résultat du vote : 31 pour.

Fait à Caen, le 15 juillet 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI



Délibération N°2024-062.

Demande d'ouverture de la préparation à l'agrégation externe d'Espagnol
(UFR des LVE)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 juillet 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 juin 2024 ;

DÉLIBÈRE

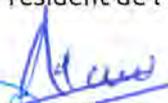
Article 1.

Le conseil d'administration approuve la demande d'ouverture de la préparation à l'agrégation externe d'Espagnol.

Résultat du vote : 31 pour.

Fait à Caen, le 15 juillet 2024.

Le Président de l'Université,




Lamri ADOUI

Délibération N°2024-063.

Demande d'ouverture du Master MEEF 2nd degré, parcours « Enseignement français à l'étranger, option Mathématiques. »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 juillet 2024

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 juin 2024 ;*

DÉLIBÈRE

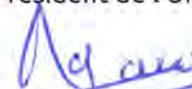
Article 1.

Le conseil d'administration approuve la demande d'ouverture du parcours pour la rentrée 2024.

Résultat du vote : 31 pour.

Fait à Caen, le 15 juillet 2024.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUJ



16 JUIL. 2024

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

16 JUIL. 2024

Délibération N°2024-064.

**Modifications de l'organisation d'enseignements applicables à la rentrée
2024 et Organisation d'enseignements ouvrant à la rentrée 2024**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 juillet 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 juin 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve les demandes modifications de l'organisation d'enseignements ayant reçu un avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 juin 2024.

Résultat du vote : 31 pour.

Fait à Caen, le 15 juillet 2024.

Le Président de l'Université,




Lamri ADOUI

Délibération publiée le :

16 JUIL. 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

16 JUIL. 2024

Délibération N°2024-065.

Passerelle entre le BUT « Carrières Sociales » et le DE « Assistant de service social et Educateur spécialisé »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 juillet 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 juin 2024 ;

DÉLIBÈRE

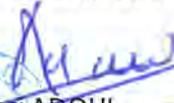
Article 1.

Le conseil d'administration approuve les passerelles proposées entre les DUT/BUT Carrières sociales et les Diplômes d'Etat Assistant de service social et Educateur spécialisé à compter de la rentrée 2024.

Résultat du vote : 31 pour.

Fait à Caen, le 15 juillet 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Délibération publiée le : **16 JUIL. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **16 JUIL. 2024**

Délibération N°2024-066.

Modification de passerelles (UFR des Sciences)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 12 juillet 2024

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 juin 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve les propositions de modification des passerelles automatiques proposées par l'UFR des Sciences ci-dessous :

- Ajout de la passerelle pour les étudiants de L2 CUPGE Mathématiques/Informatique vers la L3 Mathématiques et la L3 Informatique (rentrée 2024).
- Suppression de la passerelle pour les étudiants de L1 LAS Physique vers la L2 EEEA et vers la L2 Mécanique (rentrée 2024).
- Suppression de la passerelle pour les étudiants de la L1 Sciences de la Terre vers la L2 Sciences de la Vie (rentrée 2025).
- Suppression de la passerelle pour les étudiants de la L1 Sciences de la Vie vers la L2 Sciences de la Terre (rentrée 2025).

Résultat du vote : 31 pour.

Fait à Caen, le 15 juillet 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUJ

Délibération publiée le :

16 JUIL. 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

16 JUIL. 2024

Délibération N°2024-067.

Modifications du calendrier universitaire 2024-2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 12 juillet 2024

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 juin 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1.

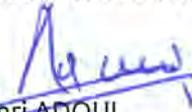
Le conseil d'administration approuve les propositions de modifications du calendrier universitaire 2024-2025 de l'UFR des Sciences et de l'UFR de Droit, AES et Administration publique.

Annexe : Modification de calendriers universitaires.

Résultat du vote : 31 pour.

Fait à Caen, le 15 juillet 2024.

Le Président de l'Université,



Lamfi ADOUI

Délibération publiée le : **16 JUL. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **16 JUL. 2024**

Dép.	Site	Composante	diplôme/année	Intitulé légal de la formation	Accueil et Information (pour les L1, préciser jour, heure et lieu)	Période d'activités de formation Semestre 1	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation Semestre 2	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
MIM	Campus 2	UFR des Sciences	L3	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS) parcours PPPE	02/09/2024 Lycée V. Hugo le matin Université l'après-midi	02/09/2024 au 20/12/2024	21/10/2024 au 01/11/2024 28/10/2024 au 03/11/2024	ECl	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	ECl	Non concerné
PCI	Campus 2	UFR des Sciences	M2	Chimie parcours Catalyse, environnement et développement durable (CEDD)	02/09/2024	02/09/2024 au 06/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	09/12/2024 au 20/12/2024 pour les enseignements hors maquette-Ess Examens filés	06/01/2025 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	Stage	25/08/2025 au 31/08/2025
PCI	Campus 2	UFR des Sciences	M2	Chimie parcours Chimie organique et interfaces (COI)	02/09/2024	02/09/2024 au 06/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	09/12/2024 au 20/12/2024 Examens filés	06/01/2025 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	Stage	25/08/2025 au 31/08/2025

Argumentaires :

Concernant la L3 MIASHS parcours PPPE, il s'agit de permettre la mutualisation du cours "Economie" entre le parcours MIASHS classique et celui de PPPE.

En effet, le calendrier du parcours MIASHS classique ne prévoit qu'une semaine de vacances. Il fallait donc harmoniser les périodes de vacances des deux parcours.

Concernant les deux parcours de M2 Chimie, le passage au mode d'examens filés permet de surmonter certaines difficultés organisationnelles.

Sous réserve de validation par le conseil d'administration

UFR DROIT, AES et Administration publique												
				1er semestre				2ème semestre				
Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation* intégrant la période de stage	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation* intégrant la période de stage	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit public parcours Contrats, finances et gouvernance publics	27/09/2024 24/09/2024	du 27/09/2024 24/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 3/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	-	-	03/10/2025

Délibération N°2024-068.

Convention cadre entre l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes (IEP) et
l'Université de Caen Normandie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 juillet 2024

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 juin 2024 ;*

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve la convention proposée.

Résultat du vote : 31 pour.

Fait à Caen, le 15 juillet 2024.

Le Président de l'Université,


Lamri ADQOU